



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

Le Prix Charlemagne décerné au peuple luxembourgeois . . . . .	1
L'ouverture de la 48e Foire Internationale de Luxembourg . . . . .	7
Le 20e anniversaire du Conseil Economique et Social . . . . .	13
La célébration du Memorial Day à Luxembourg . . . . .	15
Le 25e anniversaire d'Amnesty International . . . . .	16
La session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Luxembourg . . . . .	19
La place financière de Luxembourg en 1985 . . . . .	21
La Bourse de Luxembourg en 1985 . . . . .	22
Politique active de développement et de diversification économiques . . . . .	25
Le commerce extérieur du Grand-Duché . . . . .	27
L'agriculture luxembourgeoise . . . . .	31
L'activité des Postes et Télécommunications en 1985 . . . . .	33
Le port de Mertert en 1985 . . . . .	34

5/1986

Mai

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

# Le «Prix Charlemagne d'Aix-la-Chapelle» décerné au peuple luxembourgeois

La décision de décerner le Prix Charlemagne 1986 de la Ville d'Aix-la-Chapelle au peuple luxembourgeois a été annoncée par le directoire du Prix Charlemagne en date du 27 janvier 1986. Créé en 1949, le Prix Charlemagne avait depuis lors été décerné à d'éminentes personnalités pour leur engagement dans l'intérêt de l'Europe communautaire et quelques rares fois à des institutions oeuvrant dans le même sens; c'est donc la première fois qu'un peuple entier se voit lauréat du Prix Charlemagne.

Le texte documentant l'attribution du Prix aux Luxembourgeois est le suivant (original en allemand): Le jour de l'Ascension 8 mai 1986 dans la Salle des Couronnements de l'Hôtel de Ville d'Aix-la-Chapelle jadis Palatinat Impérial le Prix International Charlemagne de la Ville d'Aix-la-Chapelle a été remis au peuple luxembourgeois dans les mains de son Chef d'Etat, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean en hommage reconnaissant pour les efforts exemplaires et persévérants dans l'intérêt de l'Union des Peuples de l'Europe.

Les contacts en vue de l'organisation des festivités pour la remise du Prix étaient rapidement noués à de multiples échelons, et c'est dans cette optique que, le 18 avril 1986, Messieurs Kurt Malangré, maire d'Aix-la-Chapelle et membre du Parlement Européen ainsi que la Consul Hugo Cadenbach, porte-parole du directoire ont été reçus en audience successivement par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés et par Son Altesse Royale le Grand-Duc, avant d'inaugurer en présence des édiles de la capitale une exposition rétrospective sur le Prix Charlemagne dans le péristyle de l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

Il est à noter qu'un certain nombre de manifestations culturelles luxembourgeoises avaient été organisées à Aix-la-Chapelle et qu'un train spécial, baptisé «Carolus Magnus» a emmené quelque 1.200 Luxembourgeois vers la ville impériale, sur l'initiative de l'association «Aktioun Öffentlechen Transport».

La presse luxembourgeoise avait assuré une large ampliation de l'événement avant et après le 8 mai; les médias allemands y ont donné un écho remarquable, la cérémonie dans l'Hôtel de Ville d'Aix ayant en plus été intégralement couverte par la chaîne de télévision «Westdeutscher Rundfunk» de laquelle le programme luxembourgeois de télévision (Hei Elei) a repris le reportage au complet.

La veille, une conférence de presse donnée par messieurs les Président et Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois a précédé un dîner auquel étaient conviés Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, les anciens lauréats de la distinction ainsi que la délégation gouvernementale

luxembourgeoise et les membres du curatoire du Prix Charlemagne.

La prestigieuse cathédrale (Hoher Dom) a prêté son cadre éminemment historique et millénaire à une messe pontificale concélébrée par Monseigneur Klaus Hemmerle, Evêque d'Aix-la-Chapelle, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, Evêque de Luxembourg et l'Evêque auxiliaire d'Aix, Monseigneur Gerd Dicke, en présence des Altesses Royales et des notabilités invitées.

Vers 11.00 heures, la cérémonie solennelle de la remise du Prix Charlemagne débuta dans la salle des couronnements au «Rathaus» historique. S.E. Monsieur Richard von Weizsäcker, Président de la République Fédérale d'Allemagne s'y était joint au Chef d'Etat luxembourgeois et aux très nombreux invités de marque, parmi lesquels le Ministre fédéral pour la Recherche scientifique, le Dr. Heinz Riesenhuber, représenta le Gouvernement de la RFA. Le Chancelier Helmut Kohl et le Vice-Chancelier Hans-Dietrich Genscher, retenus à l'étranger, avaient tenu à envoyer à leurs homologues luxembourgeois des adresses de félicitations et de sympathie que les journaux luxembourgeois avaient reprises la veille des festivités.

An den  
Ministerpräsidenten  
des Grossherzogtums Luxemburg  
Herrn Jacques Santer

Luxemburg

Sehr geehrter Herr Ministerpräsident,

anlässlich der Verleihung des Karlspreises der Stadt Aachen an das Grossherzogtum Luxemburg gratuliere ich Ihnen herzlich.

Ich freue mich, dass mit dieser Auszeichnung die eindrucksvollen Bemühungen und grossen Erfolge des Grossherzogtums um die europäische Einigung gewürdigt werden.

Das luxemburgische Volk und seine Regierungen haben sich von Anfang an tatkräftig für die Verwirklichung unseres gemeinsamen Zieles einer Europäischen Union eingesetzt. Wir sind diesem Ziel im letzten Jahr ein Stück näher gekommen. Ein wichtiges Reformwerk der Europäischen Gemeinschaft konnte unter der Präsidentschaft Ihres Landes erarbeitet werden und ist inzwischen unter der Bezeichnung «Luxemburger Beschlüsse» in die Geschichte der europäischen Einigung eingegangen.

Mit freundlichen Grüßen  
Helmut KOHL

An den  
Aussenminister des Grossherzogtums Luxemburg  
Herrn Jacques F. Poos

Luxemburg

Sehr geehrter Herr Kollege,  
lieber Herr Poos,

zur Verleihung des Karlspreises der Stadt Aachen an das Grossherzogtum Luxemburg gratuliere ich Ihnen herzlich.

Mit der Auszeichnung des Grossherzogtums werden die herausragenden Verdienste des luxemburgischen Volkes und seiner Regierungen um die europäische Sache, die uns allen so am Herzen liegt, einer breiteren Öffentlichkeit ins Gedächtnis gerufen. Luxemburg hat sich vom ersten Tage an zum Vereinten Europa bekannt. Es hat wichtige Beiträge geleistet auf dem nicht immer einfachen Wege zu diesem Ziel. Die unter Ihrer Präsidentschaft vollendete Erweiterung der Gemeinschaft und die wichtigen Beschlüsse zu ihrer Reform legen Zeugnis ab von der Bedeutung dieser Beiträge.

Ich bin zuversichtlich, dass die mit der Verleihung des Karlspreises ausgesprochene Anerkennung dieser Verdienste Ansporn sein wird, auch künftig diese unverzichtbare Rolle bei der europäischen Einigung wahrzunehmen.

Mit freundlichen Grüßen  
Hans-Dietrich GENSCHER

Ce fut le Député-Maire d'Aix-la-Chapelle, Monsieur Kurt Malangré, Membre du Curatoire du Prix, qui s'adressa d'abord à l'assistance en des paroles élogieuses pour le Grand-Duché et ses mérites européens, avant de remettre à Son Altesse Royale le Grand-Duc la médaille (Sceau de Charlemagne à l'avvers, dédicace au revers) du Prix et le document y relatif.

Le Ministre Heinz Riesenhuber, tout en apportant les vœux du Gouvernement fédéral et en justifiant en des termes flatteurs le choix du curatoire du «Karlspreis», fit un discours remarquable et flamboyant en faveur de la collaboration et de l'interpénétration scientifiques aussi bien en Europe que de par le monde.

Il revint au professeur Karl Carstens, Ancien Président de la République Fédérale d'Allemagne, lauréat du Prix Charlemagne 1984, de prononcer la laudatio du «Karlspreisträger 1986», dont voici la teneur originale en entier:

**Discours de l'ancien Président de la République  
Fédérale d'Allemagne**

Der heutige Tag, der 8. Mai 1986, ist ein Tag der Erinnerung. Vor 41 Jahren am 8. Mai 1945 endete der

Zweite Weltkrieg in Europa. Wir haben dieses Ereignisses im vergangenen Jahr ausführlich gedacht. Ich will das damals Gesagte nicht wiederholen.

5 Jahre später, gleichfalls am 8. Mai, begann die wichtigste, folgenreichste und fruchtbarste politische Phase der Nachkriegszeit, die Einigung Europas in der Europäischen Gemeinschaft. An diesem Tag nämlich erhielt Bundeskanzler Konrad Adenauer den Brief des französischen Aussenministers Robert Schuman, mit dem dieser die Bildung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl vorschlug. Adenauer antwortete noch am gleichen Tage. «Ich begrüße», so sagte er, «die in Ihrem Schreiben entwickelten Gedanken als einen entscheidenden Schritt zu einer engen Verbindung Deutschlands mit Frankreich und damit zu einer neuen, auf der Grundlage friedlicher Zusammenarbeit aufgebauten Ordnung in Europa». Der 8. Mai 1950 markiert also eine historische Stunde in der europäischen Geschichte.

Heute, am 8. Mai 1986, haben wir uns nun hier im Alten Rathaus zu Aachen versammelt, um ein freudiges Ereignis zu begehen. Ich möchte aus diesem Anlass einen dreifachen Glückwunsch richten:

an die Stadt Aachen  
an den Preisträger, das luxemburgische Volk,  
und an Sie, Königliche Hoheit, Grossherzog Jean, der Sie den Preis für Ihr Volk entgegennehmen werden.

Aachen ist nicht nur eine ehrwürdige, 2000 Jahre alte Stadt, Residenz der Römer, Residenz Karls des Grossen, der von hier aus in einem Gebiet herrschte, das sich über sieben der heutigen zwölf EG-Staaten erstreckte. Aachen war Krönungsstadt der deutschen Kaiser und Könige. Aber Aachen ist nicht nur ehrwürdig, es ist auch eine überaus moderne, lebendige, geistvolle Stadt. Vor 100 Jahren wurde hier Ludwig Mies van der Rohe, einer der bedeutendsten Architekten unseres Jahrhunderts geboren. Herbert von Karajans kometenhafter Aufstieg nahm hier vor 50 Jahren seinen Anfang.

Durch die Stiftung des Karls-Preises im Jahre 1949, der heute zum 27. Mal verliehen wird, setzte Aachen ein weithin sichtbares Zeichen, indem es die Aufmerksamkeit der Welt auf die Notwendigkeit der europäischen Einigung lenkte. Wenig später stiftete Aachen einen anderen Orden, der es gleichfalls zu internationaler Berühmtheit gebracht hat, den «Orden wider den tierischen Ernst», mit den Persönlichkeiten des öffentlichen Lebens ausgezeichnet werden, deren Sinn für Humor die Aachener beeindruckt.

Auch mit der heutigen Preisverleihung beweisen die Aachener, dass sie nicht in festgefahrenen Bahnen denken, dass es ihnen nicht an Phantasie mangelt. Anstelle - wie bisher - wieder eine einzelne Persönlichkeit oder eine Institution für ihre europäischen Verdienste auszuzeichnen, haben sie ein ganzes Volk zum Preisträger erkoren, wie ich finde, eine glänzende Idee, zu der ich Aachen beglückwünschen möchte.

Es ist das luxemburgische Volk mit 365.000 Menschen, das kleinste unter den Völkern der Europäischen Gemeinschaft, ein friedliches, bodenständiges Volk zwischen Mosel und Sauer, ein in Europa, ja in der Welt wegen seiner in Jahrhunderten bewährten Eigenschaften beliebtes Volk, ein Volk, das sich grosse Verdienste um die Einigung Europas erworben hat.

Über 1000 Jahre reicht seine Geschichte zurück, über 1000 Jahre hat es sich seine Sprache, eine fränkische Mundart, die der Sprache Karls des Grossen sehr ähnlich sein soll, bewahrt. Im Mittelalter, im 14. Jahrhundert, stellten die Luxemburger 4 deutsche Kaiser und Könige, darunter Heinrich VII., dessen Tapferkeit, Weisheit und Tugend Dante besungen hat, und seinen Enkel Karl IV., der über 40 Jahre in Böhmen und im Heiligen Römischen Reich regierte, eine der bedeutenden Herrschergestalten des ausgehenden Mittelalters. Er zeigte viele der Eigenschaften, die wir auch noch heute an den Luxemburgern schätzen.

Nicht nur durch Kriege, sondern durch eine kluge Diplomatie suchte er seinen Einfluss zu mehren. Dabei zeichnete ihn staatsmännische Nüchternheit aus. Er förderte in vorbildlicher Weise Wissenschaft und Kunst. Er selbst sprach fünf Sprachen. Mit Petrarca stand er im Briefwechsel. Er begründete die erste deutsche Universität in Prag, die bald zehntausend Studenten hatte, und er verkündete 1356 die vom Reichstag beschlossene Goldene Bulle, das Staatsgrundgesetz des Reiches während der folgenden Jahrhunderte.

Ich muss es mir leider versagen, die Einzelheiten dieses hochbedeutenden Gesetzes hier vorzutragen, so reizvoll dies wäre. Aber ich möchte doch eine Bestimmung erwähnen, weil sie vielleicht eine gewisse Aktualität hat. Bekanntlich wählten damals die sieben Kurfürsten den deutschen König. Wenn sie aber binnen 30 Tagen keinen König gewählt hatten, dann mussten sie so lange bei Wasser und Brot fasten, bis eine Wahl zustande gekommen war. Vielleicht könnte man heute für den Agrarministerrat der Europäischen Gemeinschaft eine ähnliche Regelung einführen. Ich bin sicher, dass sie eine Beschleunigung der Beratungen bewirken würde.

In den folgenden Jahrhunderten gingen die europäischen Kriege über das luxemburgische Volk hinweg. Es gehörte nacheinander zu Burgund, Spanien, Österreich und Frankreich.

1815 auf dem Wiener Kongress erlangte Luxemburg wieder staatliche Selbständigkeit. Es wurde Grossherzogtum, Mitglied des Deutschen Bundes in Personalunion mit dem Königreich der Niederlande. Nach der Auflösung des Deutschen Bundes garantieren die Grossmächte im Londoner Vertrag 1867 Luxemburgs Neutralität. Trotzdem wurde Luxemburg während der beiden Weltkriege von deutschen Truppen besetzt. Vor allem der Zweite Weltkrieg schlug dem Land Wunden, die bis heute nicht verheilt sind.

Schon in den 20er Jahren dieses Jahrhunderts begann Luxemburg, eine geachtete Rolle in der europäischen Politik zu spielen. Unter der klugen Führung seines Ministerpräsidenten Dr. Joseph Bech nahm es an den Verhandlungen über die Gründung des Völkerbundes und an der Konferenz von Locarno teil.

Ich bin Bech nach dem Zweiten Weltkrieg oft begegnet und werde nie vergessen, wie er von Locarno erzählte. Wie die Versöhnung zwischen Deutschland und Frankreich, repräsentiert durch Stresemann und Briand in greifbare Nähe gerückt schien und die Einigung Europas, die Vereinigten Staaten von Europa am Horizont sichtbar wurden. Wir alle wissen, dass diese Hoffnungen zuschanden wurden. Aber sie blieben in den Köpfen und Herzen der Zeitgenossen lebendig und bildeten die Grundlage, aus der nach 1945 das neue Europa, aus der die Europäische Gemeinschaft erwuchs. In diesen Verhandlungen spielte Luxemburg von Anfang an eine bedeutende Rolle. Die Luxemburger waren überzeugte Europäer der ersten Stunde. Sie, die unter den europäischen Kriegen Jahrhunderte lang gelitten hatten, erkannten, dass nur eine Einigung Europas den Frieden sichern konnte, und sie waren davon überzeugt, dass die europäische Einigung die Versöhnung zwischen Frankreich und Deutschland voraussetzte. Dazu leisteten luxemburgische Staatsmänner einen wichtigen Beitrag. Der gesunde Menschenverstand der luxemburgischen Unterhändler, gepaart mit dem Engagement für das hohe Ziel der Einigung, hat oft den kritischen Phasen der Verhandlungen geholfen, eine Lösung zu finden. Wieder war es Joseph Bech, der sein Land vertrat. Mit Adenauer verband ihn eine aufrichtige Freundschaft. Beide Männer vertrauten einander. Joseph Bech erhielt 1960 den Karls-Preis.

Die Rolle, die Luxemburg in den Verhandlungen gespielt hatte, schlug sich in seinem Anteil an den europäischen Institutionen sichtbar nieder. Es wurde Sitz des Europäischen Gerichtshofs, des Europäischen Rechnungshofs, der Investitionsbank der EG und des Sekretariats des Europäischen Parlaments.

Mein Freund Christian Calmes wurde der erste Generalsekretär des Ministerrates. Ein anderer guter Freund, Pierre Pescatore, wurde Mitglied des Europäischen Gerichtshofs, er bekleidete dieses Amt 18 Jahre.

Im Rat der EG entfallen heute auf Luxemburg zwei Stimmen, und je 10 Stimmen auf Deutschland, Frankreich, Italien und Grossbritannien. Das bedeutet rein rechnerisch, dass 365 000 Luxemburger ein ebenso grosses Stimmgewicht haben wie 12 Millionen Deutsche oder 10 Millionen Franzosen. Ich sage das ohne jede Kritik. Ich selbst hatte 5 Jahre lang die Ehre, das kleinste deutsche Bundesland Bremen in Bonn zu vertreten. Bei den Abstimmungen im Bundesrat ist das Verhältnis zwischen den bremischen und den nordrheinwestfälischen Stimmen, gemessen an der Einwohnerzahl beider Länder, ähnlich.

In jeder Föderation müssen die Stimmgewichte so verteilt sein, dass die kleineren Gliedstaaten zu ihrem

Recht kommen. Aber niemand wird bestreiten, dass die jetzt getroffene Regelung in der EG auch dem Verhandlungsgeschick der Luxemburger zu danken ist.

Alle 6 Jahre führt der luxemburgische Ministerpräsident den Vorsitz im Europäischen Rat. Wir alle erinnern uns an die grossen Beiträge, die luxemburgische Staatsmänner für den Fortgang der Europäischen Gemeinschaft geleistet haben, Ministerpräsident Pierre Werner und an den Präsident der Kommission, Gaston Thorn.

Aber auch abgesehen von seiner Rolle in den Institutionen der Europäischen Gemeinschaft hat das luxemburgische Volk eine weit über seine Grösse hinausgehende überproportionale Bedeutung erlangt.

118 Banken mit einer Bilanzsumme von 360 Milliarden DM haben ihren Sitz in Luxemburg. Davon 29 Filialen deutscher Banken. Luxemburg ist nach London und Paris der grösste Markt für Euro-Geldgeschäfte in Europa. Rundfunk und Fernsehen strahlen von Luxemburg weit in den benachbarten Raum, auch weit nach Deutschland hinein. Im Land selbst herrscht ein gutes soziales Klima. Streiks sind selten, die Arbeitslosigkeit liegt bei 1,5 Prozent. Gewiss hat das Land auch wirtschaftliche Sorgen, vor allem wegen der in der ganzen Welt rückläufigen Stahlproduktion.

Aber aufs Ganze gesehen steht Luxemburg sehr gut da, können die Luxemburger auf das von ihnen Geleistete stolz sein. Friedfertigkeit und Vernunft, gepaart mit einer gewissen Portion an liebenswerter Schlaueit, sind die Eigenschaften, die das luxemburgische Volk zu diesen ausserordentlichen Leistungen befähigen. Mit uns Deutschen sind die Beziehungen im Laufe der letzten Jahrzehnte enger und freundschaftlicher geworden. Ein reger Wirtschaftsaustausch und ein bedeutender kultureller Austausch verbindet beide Völker. Ich beglückwünsche das luxemburgische Volk zu der Verleihung des Karlspreises. Es hat diesen Preis wahrhaftig verdient. Es hat einen historischen Beitrag zur Einigung Europas, zur Versöhnung der Völker und zum Frieden geleistet.

Ein dritter Glückwunsch gilt Ihnen, Königliche Hoheit, Grossherzog Jean. Sie geniessen, ebenso wie Ihre Frau Gemahlin, die Grossherzogin Joséphine-Charlotte, die Achtung und Liebe Ihres Volkes. Seit 22 Jahren sind Sie das luxemburgische Staatsoberhaupt als Nachfolger Ihrer unvergessenen Frau Mutter, der Grossherzogin Charlotte, die während des Krieges die Freiheit Luxemburgs symbolisierte und in deren Namen nach dem Kriege die Verträge für Luxemburg abgeschlossen wurden, die die neue europäische Ordnung begründeten. Sie, Grossherzog Jean, haben in den Jahren Ihrer Regentschaft an der bewundernswerten Entwicklung des Grossherzogtums teilgenommen. Sie persönlich haben daran einen grossen Anteil, und Ihnen gebührt daher nicht nur der Dank Ihres Volkes, sondern auch seiner Nachbarländer, insonderheit von uns Deutschen. Ihr Staatsbe-

such in der Bundesrepublik Deutschland im Jahre 1977 ist unvergessen, ebenso wie meine Frau und uns dankbar des Besuches erinnern, den Sie und Ihre Königliche Hoheit, die Grossherzogin, uns im Jahre 1983 abgestattet haben. Bei Ihrer Ansprache in Bonn am 28. Februar 1977 sagten Sie, dass Ihr Besuch als Zeichen des Verständnisses und des Vertrauens gewertet werden möge, die jetzt den Beziehungen zwischen Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland zugrunde lägen. In dem gleichen Sinne wollen wir auch die heutige Preisverleihung verstanden wissen.

Ich beglückwünsche Sie zu dem heutigen Ereignis, ja mehr noch, ich beglückwünsche Sie zu ihrer 22-jährigen Regierungszeit und wünsche Ihnen, dass Gott Ihnen die Kraft schenken möge, noch lange an der Spitze Ihres Volkes zu stehen, ihm in Weisheit und Liebe verbunden zu sein.

Au nom du peuple luxembourgeois à l'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc remercia la curatoire du Prix Charlemagne, avant de prononcer un discours circonstancié approfondi, hautement apprécié de toute part. En voici le texte intégral:

#### Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Herr Bundespräsident  
Herr Oberbürgermeister  
Herr Bundesminister  
Exzellenzen  
Meine verehrten Damen und Herren!

Zum ersten Mal, seit er gestiftet wurde, wird der Karlspreis heute nicht einer Persönlichkeit, sondern einem ganzen Volke verliehen, - dem Luxemburger Volke. Damit soll die europäische Gesinnung der Luxemburger anerkannt und geehrt werden.

Ich danke dem Laudator, Herrn Ehrenbundespräsident Dr. Karl Carstens, dass er in ein seiner hervorragenden Laudatio diese europäische Gesinnung der Luxemburger so klar herausgearbeitet und in den Zusammenhang der Geschichte Luxemburgs seit Karl dem Grossen hineingestellt hat.

Auch danke ich dem Kuratorium des Karlspreises für die Ehre, die es dem Luxemburger Volke zuteil werden lässt und nehme die hohe Auszeichnung, die der Karlspreis darstellt, im Namen meines Volkes mit Freude, Genugtuung und - ich gestehe es gerne ein - nicht ohne Rührung entgegen.

Die Verleihung des Karlspreises an das Luxemburger Volk würdigt wohl, wie ich schon sagte, die europäischen Verdienste Luxemburgs. In meinen Augen stellt sie zugleich aber auch eine Anerkennung der europäischen Bemühungen und der Sehnsucht nach einem geeinten Europa aller Völker Europas dar.

Denn ein geeintes Europa kann nur zustande kommen, wenn es vom Willen der Völker getragen wird. Damit ist selbstverständlich nicht gesagt, dass die grossen Persönlichkeiten überflüssig seien. Im Gegenteil. Die grossen Staatsmänner, von denen ja mehrere bereits durch den Karlspreis geehrt wurden, sind das unentbehrliche Werkzeug der europäischen Einigung.

Eine besondere Freude bereitet es uns Luxemburgern, die hohe Auszeichnung des Karlspreises gerade in dieser Stadt entgegenzunehmen. Luxemburg und Aachen sind sich nicht nur dadurch verbunden, dass sie einst zum Reiche Karls des Grossen gehörten. Auch in der jüngsten Geschichte gibt es enge Bindungen. Generationen von luxemburgischen Ingenieuren sind an der technischen Hochschule in Aachen ausgebildet worden. Seit Jahrzehnten arbeitet die luxemburgische Eisenindustrie mit Kohlen aus dem Aachener Revier. Man kann, ohne zu übertreiben, behaupten, dass zwischen Luxemburg und dem Aachener Gebiet starke wirtschaftliche Beziehungen bestehen.

Es erfüllt mich mit Stolz, das Luxemburger Volk in seiner Gesamtheit inmitten einer imposanten Reihe von Karlspreisträgern, meistens Staatsmännern, zu sehen, die sich im europäischen Aufbauwerk einen Namen gemacht haben.

Es gehört zur Tradition der Verleihung des Karlspreises, in diesem ehrwürdigen, historischen Krönungssaal auf das Reich Karls des Grossen hinzuweisen. Der Laudator hat dieses in einer so hervorragenden und geschichtskundigen Weise getan, dass ich mich damit begnügen will, dem grossartigen Bild, das er entworfen hat, nur einige zusätzliche, Luxemburg betreffende Lichter aufzusetzen, um mich näher mit der Zukunft zu beschäftigen.

Drei Hauptmerkmale kennzeichnen, meiner Meinung nach, die Geschichte Luxemburgs seit der karolingischen Zeit. Luxemburg war von Anfang an zum Grenzland bestimmt und ist es bis heute geblieben. Der Teilungsvertrag von Meerssen aus dem Jahre 870, wo sich Ludwig der Deutsche und Karl der Kahle Lothars Mittelreich teilten, zeigt aber auch, dass von Anfang an, das Gebiet, aus dem einmal die Grafschaft Luxemburg hervorgehen sollte, in das Spannungsfeld zwischen Ost und West hineingezogen wurde. Der Trennungsstrich von Meerssen verlief mitten durch das zukünftig Luxemburger Territorium entlang einer Linie, die durch die kleinen Flüsse Clerf, Wiltz, Sauer und Alzette gebildet wurde. Das Luxemburger Land hat im Laufe seiner Geschichte schwer an dieser Lage im Spannungsfeld zwischen Deutschland und Frankreich gelitten.

Die Geschichte des heutigen Luxemburgs, das heisst die Geschichte Luxemburgs seit 1815 stellt eine, durch diese Lage bedingte ununterbrochene Kette aussenpolitischer Krisen dar.

Erst in der Europäischen Gemeinschaft findet es seine Sicherheit.

Zur Zeit seiner grössten Ausdehnung war das Luxemburger Land viermal grösser als das heutige Grossherzogtum. Es zerfiel in einen wallonischen und einen luxemburgischen Teil. Dreimal musste es im Laufe der Zeiten eine Teilung über sich ergehen lassen. Dass es in der heutigen Form überlebt hat, erscheint fast wie ein Wunder.

Aus der Not hat das Land eine Tugend gemacht. Immer wieder hat es besonders im 20. Jahrhundert

versucht, das positive dieser Lage, das heisst, die wirtschaftliche und geistige Öffnung nach allen Seiten hin auszubauen.

Am Schnittpunkt der germanischen und romanischen Kultur gelegen, hat Luxemburg aus seiner bewegten Vergangenheit eine ihm eigene Sprachensituation gerettet, in der seit 1984 das luxemburgische, das französische und das deutsche gleichberechtigt nebeneinander bestehen.

Diese Sprachensituation ist als eine der wichtigsten kulturellen Charakteristiken Luxemburgs anzusehen. Durch sie grenzt sich Luxemburg von seinen Nachbarländern ab.

Luxemburg hat im 19. und 20. Jahrhundert immer versucht, zwischen Deutschland und Frankreich eine Vermittlerrolle zu spielen, soweit das in seinen Kräften stand. So hatte schon 25 Jahre vor Jean Monnet und Robert Schuman der luxemburgische Grossindustrielle Emil Mayrisch, der übrigens hier in Aachen an der technischen Hochschule studiert hat, über den Weg des 1925 gegründeten europäischen Stahlkartells versucht, Frankreich und Deutschland einander näher zu bringen.

Eine harte Prüfung für Luxemburg war der zweite Weltkrieg. Schon der erste Weltkrieg war ein Schock für das Luxemburger Volk gewesen. Der zweite Weltkrieg wird für die Luxemburger zu einem wahren Kreuzweg werden. Die tiefe Ursache für den Nazi-Terror in Luxemburg und für dessen schreckliche Folgen, ist unser lotharingisches Kulturerbe, unsere Doppelkultur gewesen. Den Nazi-Machthabern ging es nämlich an erster Stelle um die Ausrottung unseres romanischen Kulturanteils. Doch gerade an ihn klammerten sich die Luxemburger als Herzstück ihrer nationalen und kulturellen Identität.

In Luxemburg flossen viel Blut und Tränen, aber der Widerstand des Luxemburger Volkes gegen die Tyrannei hat das Ansehen meines Volkes in der ganzen Welt gestärkt. Die vielen, viel zu vielen Opfer waren nicht umsonst. Sie fielen für die Unabhängigkeit Luxemburgs. Sie fielen aber auch für die Werte, auf denen das Abendland gründet: das Recht des einzelnen auf seine Freiheit, seine personale Würde und Integrität, das Recht der freien Meinungsäusserung, der Respekt vor dem gegebenen Wort und den unterzeichneten Verträgen und das Selbstbestimmungsrecht der Menschen und der Völker.

Heute, meine Damen und Herren, sind unsere Völker vereint durch eine gewaltige und wichtige Aufgabe für die Zukunft. Wir haben zusammen die Werte unserer gemeinsamen Kultur und unseres europäischen Einigungswerkes gegen andere Zerstörungskräfte zu verteidigen und es auszubauen. Hierzu möchte ich Ihnen einige Gedanken unterbreiten:

Suchen wir in der Vergangenheit nach einer Vorformung eines geeinten Europas, so drängt sich das Reich Karls des Grossen geradezu auf. Hier ist, selbstverständlich innerhalb der geschichtlichen Gegebenheiten der Zeit, der Traum von einem Europa als einheitlichem Staats-Gebilde zum ersten Mal historische

Wirklichkeit geworden. Aber das Reich Karls des Grossen überdauerte seine Gründer nicht. Es fiel unter seinen Nachfolgern schnell auseinander. Und welches waren die Gründe? Als Sprengkraft wirkte vor allem der Egoismus der Nachfolger Karls des Grossen. Sie zogen es vor, ihr eigener Herr auf Ihren eigenen Territorien zu sein. Und es ist dieser Spaltpilz des machtpolitischen Egoismus, der während fast zehn Jahrhunderten in der europäischen Geschichte weitergewirkt hat. Das führte in einer ersten Periode zu einer fortdauernden Zerstücklung. In der Folge haben dann die modernen Staatsgebilde, welche die europäischen Grossmächte darstellen, ihre Machtpositionen auf den Trümmern des Reiches Karls des Grossen auf- und ausgebaut.

Zwei Weltkriege, zwei schreckliche Menschheitskatastrophen, mussten kommen und Europa nahezu in Schutt und Asche legen, um mit Tränen, Not und Tod zu beweisen, wie sehr die Strategie des europäischen «Jeder für sich» Europa geschwächt hat. Und dies wird wohl auch noch so weitergehen.

Dieser Prozess der Schwächung wird solange andauern, bis die Völker Europas weise geworden sind. Gerade dieses verbissene Bemühen um politische Weisheit ist es, das der Karlspreis ehren will.

Doch ich möchte nicht in meinem Gedankengang auf halbem Wege stehen bleiben. Wenn auch die Europäer in den letzten tausend Jahren ihrer Geschichte viel hinzugelernt haben und durch schlechte Erfahrungen kluger geworden sind, so sind die europäische Gemeinschaft und der europäische Wille zur Gemeinschaft an der Schwelle des Jahres 2000 trotzdem nicht gegen eine Katastrophe gefeit.

Die Verantwortlichen von heute, das heisst, alle Europäer, Politiker und Nicht-Politiker, und auch unsere Nachkommen, die morgen die Verantwortung tragen werden, müssen Tag für Tag die Lage abschätzen. An uns und an Ihnen, an dem heutigen und an den künftigen Europäern ist es, tagtäglich zu entscheiden, was unabdingbar ist für die gemeinsame Zukunft Europas und was zum unveräusserlichen Nationalen Erbe gehört. Und wehe, wenn die politischen Führer sich bei dieser Abwägung irren! Auf ihren Schultern ruht eine sehr grosse Verantwortung.

Der rasante Fortschritt in Wissenschaft und Technologie, besonders auf dem Gebiete der modernen Kommunikationsmittel, hat es mit sich gebracht, dass Europa trotz seines beachtlichen Wirtschaftspotentials, seines Reichtums und seiner hohen Kultur und seiner fortgeschrittenen Zivilisation zu jener Halbinsel geworden ist, von der Paul Valéry gesprochen hat. In andern Worten: Europa hält einen Teil seines Schicksals nicht mehr in seinen eigenen Händen. Und, wer weiss, morgen haben jene Grossmächte, welche sich heute die Regierung der Welt bereits teilen, die Zügel der europäischen Geschichte vielleicht völlig in der Hand.

In jenen Kreisen, wo man sich deutlicher und eindringlicher der Grenzen bewusst ist, die dem Nationalstaat in seinem politischen Handeln und seinen

politischen Möglichkeiten gesetzt sind, ist diese Gefahr bereits längst erkannt. Für ein kleines Land wie Luxemburg ist es auch leichter, das gebe ich gerne zu, diese Grenzen zu erkennen und hinzunehmen. Grosse und mächtige Nationen haben es in dieser Hinsicht schwerer. Aber auch sie müssen früher oder später einsehen lernen, dass der Nationalstaat ein Produkt der Geschichte ist und, wie alles, was die Geschichte hervorbringt, nicht für die Ewigkeit, sondern für bestimmte historische Konstellationen geschaffen und, wie diese, vergänglich ist.

Die europäische Wirtschaft, wissenschaftliche Forschung und Technik haben grossartige und bewundernswerte Leistungen vollbracht. Daran besteht nicht der geringste Zweifel. Die Fortschritte auf all diesen Gebieten sind enorm. Und dennoch sollten wir uns nicht täuschen lassen: Hoffnung mag am Platze sein. Nicht aber fahrlässiger Optimismus: Die Technologie als vornehmliches Machtmittel ist ebenso gefährlich wie es vordem das Vertrauen in die Anzahl der Bajonette war.

Nur innerhalb eines geeinten Europas können die Völker Europas auch im dritten Jahrtausend christlich-abendländischer und damit europäischer Geschichte den historischen Weg weitergehen, den sie bisher mit Erfolg gegangen sind. Der äussere und innere Friede, die Bewahrung und Mehrung des gemeinsamen Kulturerbes und schliesslich der unerschütterliche Glaube an ein gemeinsames europäisches Schicksal sind die entscheidenden Faktoren, deren Zusammenspiel am Ende zum Erfolg führen wird, vorausgesetzt selbstverständlich, dass die Europäer diesen Erfolg wirklich wollen.

Als das Kuratorium des Karlspreises die hohe Auszeichnung an Seine Majestät, den König von Spanien, verlieh, wies dieser mit Recht darauf hin, dass Europa und die Solidarität der Bürger Europas bis an die geographischen Grenzen des europäischen Kontinents reichen müssen. Weiterhin führte der König von Spanien aus, dass das geographisch und kulturell bereits existierende Europa eine verfassungsrechtliche und politische Grundlage erhalten müsse, soweit es die Spielregeln der freiheitlichen Demokratie erlauben.

Es versteht sich von selbst, dass das Europa der Zukunft ein Europa der Bürger sein muss. Es kann nur auf dem Wege einer demokratischen europäischen Willensbildung und durch eine in Freiheit getroffene Entscheidung der Bürger Europas zustandekommen.

Nicht weniger selbstverständlich ist es, dass die europäische Solidarität den Willen zur Dämpfung und Zurückschneidung der nationalen Egoismen voraussetzt und miteinbegreift. Und dieser Prozess ist auch nicht möglich, ohne eine gewisse Opferbereitschaft der privilegierten Völker Europas gegenüber den weniger Privilegierten.

Wir Luxemburger haben es in dieser Hinsicht leichter. Unser nationales Selbstbewusstsein ist noch sehr jung. Dies bedeutet nicht, dass es deshalb schwächer

als das der übrigen Völker Europas ist. Aber wir haben vielleicht weniger Schwierigkeiten unser Nationalgefühl den Erfordernissen der historischen Stunde anzupassen. Zudem sind wir Luxemburger, durch unsere Einbindung in den Deutschen Zollverein im 19. Jahrhundert und in die Belgisch-Luxemburgische Währungs- und Zollunion nach 1918 und vor allem durch unsere positiven Benelux-Erfahrungen vielleicht besser auf die Forderungen der Stunde hinsicht-

lich eines geeinten Europas eingestellt, als die früheren europäischen Grossmächte.

Europa hat nicht bloss eine grosse Vergangenheit. Es hat auch noch eine grosse Zukunft. Aber es hat diese Zukunft nur als demokratisches Europa der freien, solidarischen und opferbereiten Bürger. Dass dieses Europa in Glück, Frieden und Wohlstand gedeihe, das ist mein inniger Wunsch an diesem festlichen Tage.

## La 48e Foire Internationale de Luxembourg

Le 24 mai 1986 a eu lieu l'ouverture de la 48e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de nombreuses personnalités. Environ 2.200 exposants de 52 pays ont participé à cette Foire de printemps.

Lors de la cérémonie d'ouverture des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du Conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, par Monsieur Jacques F. Poos, vice-président du Gouvernement, ministre de l'Economie et des Classes Moyennes et par Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques F. Poos, vice-président du Gouvernement, ministre de l'Economie et des Classes Moyennes:

La 48<sup>e</sup> Foire de printemps de Luxembourg s'ouvre à un moment où l'amélioration conjoncturelle que nous avons saluée l'année passée s'est consolidée et semble se transformer en véritable reprise économique.

Après dix ans de stagnation marquée par deux chocs pétroliers, une hausse des prix élevée et des crises industrielles profondes, l'économie mondiale tend à retrouver le chemin d'une croissance plus forte et plus durable. Le commerce international connaît de nouveau une expansion suffisante et le récent contrechoc pétrolier, encore amplifié par le recul du dollar, fournit aux pays européens une nouvelle marge d'expansion.

Certes, il n'y a pas lieu de passer d'un pessimisme, dont certains pensaient, à tort, qu'il était devenu l'apanage des Européens, à un optimisme sans nuance.

La reprise économique est bien réelle, mais elle reste fragile.

Un certain nombre d'incertitudes et de déséquilibres continuent à menacer le retour à une expansion solide et bien répartie dans l'économie mondiale:

- les déséquilibres commerciaux et les tensions entre les principales puissances commerciales font planer une réelle menace protectionniste;
- le déséquilibre budgétaire américain exerce toujours une influence sur le niveau des taux d'inté-

rêts réels et peut déclencher une nouvelle récession;

- les fluctuations des taux de change restent un facteur d'instabilité dans l'économie mondiale;
- les déséquilibres persistants entre le nord et le sud ainsi que la crise de la dette des pays du Tiers Monde sont loin d'être véritablement maîtrisés.

Crise commerciale, crise monétaire, crise financière, récession: les données objectives d'une rechute subsistent toujours. Seules une coopération économique renforcée et une coordination des politiques économiques telles qu'elles ont été confirmées lors des dernières grandes réunions internationales pourront consolider la dynamique économique actuellement amorcée.

Et finalement, comment pourrait-on oublier, dans ce tableau de la situation économique internationale, les millions d'hommes et de femmes qui, en Europe ou ailleurs, ne profitent pas encore de la reprise: les laissés pour compte, les chômeurs et les jeunes sans emploi et souvent sans formation adaptée aux nouveaux besoins technologiques?

Ce sont eux les vraies victimes d'une crise qui a ébranlé les structures de nos économies. Les bouleversements économiques et les mutations technologiques qui ont affecté le tissu industriel de nos pays les ont écartés des circuits économiques et sociaux. Et pourtant, ils représentent ces onze millions de chômeurs européens, un immense potentiel humain que seules des politiques de modernisation, de formation et d'expansion pourront réintégrer dans la vie économique et sociale.

Ce que nous avons communément appelé la crise, s'avère ainsi être un immense processus de transformation des structures économiques, processus qui, sous l'impulsion de différentes données externes et internes, s'est considérablement accéléré depuis une dizaine d'années.

Ce processus n'est certainement pas clos. Il va se poursuivre sous l'égide d'une diffusion de plus en plus généralisée des nouvelles technologies. Mais accompagnés d'une croissance économique suffisante, les ajustements pourraient être moins violents et plus gradués.



Si la croissance facilite les adaptations structurelles, il faut savoir qu'il n'y a pas de croissance équilibrée, dynamique et durable sans ces adaptations, c.-à-d. sans renouvellement des structures économiques.

Parallèlement, un environnement économique international caractérisé par une stabilité et une coopération accrues pourra désormais ouvrir la voie à une nouvelle dynamique économique inséparablement liée au progrès social et à l'équilibre écologique.

Quelles sont alors dans ce contexte les perspectives de l'économie luxembourgeoise?

Comment notre pays a-t-il depuis les vingt dernières années assuré sa transformation structurelle?

Et finalement, comment pourra-t-il relever, dans les années à venir, le défi de la modernisation constante?

Permettez-moi d'esquisser quelques réponses à ces questions qui montrent que le temps économique est continu. Le passé, le présent et le futur sont largement imbriqués et nous invitent à décélérer la puissance créatrice ainsi que la capacité de renouvellement de l'économie luxembourgeoise.

Comment l'économie luxembourgeoise a-t-elle réagi à la reprise internationale et quelles sont les perspectives économiques à plus court terme?

C'est avec un certain décalage par rapport aux Etats-Unis que la croissance de l'économie européenne s'est accélérée. Elle atteindra vraisemblablement près de 3% en 1986 après un taux de 2.2% en 1985. Le retard sur les deux autres grandes économies du monde, celle des Etats-Unis et celle du Japon, tend ainsi à se rétrécir.

Notre économie a profité de ce redressement de la croissance en Europe. Nous atteindrons pour cette année, comme pour l'année dernière, un taux de quelque 2.5%. Nous nous situons ainsi à peu près dans la moyenne communautaire.

Après un taux d'inflation de 4% en 1985, la tendance favorable s'est fortement accentuée et nous pouvons raisonnablement escompter un taux inférieur à 2% pour cette année. Pour quatre mois consécutifs, notre indice a été négatif. Le taux d'inflation au mois de mai atteint 0.5% par rapport au mois correspondant de 1985 - Un record! Je ne vais pas m'étendre longuement sur la signification d'une telle décélération pour une économie extravertie comme la nôtre. La compétitivité de nos entreprises s'en trouvera renforcée de même que le pouvoir d'achat des ménages et du pays pris dans son ensemble.

Trop de désinformation est faite à ce sujet. Je prends pour illustration l'attitude de ceux qui, pendant des années, ont bloqué notre système d'indexation tout en laissant filer les prix. Aujourd'hui, ils se découvrent soudain les défenseurs les plus farouches de ce même système et veulent refaire peau neuve en réclamant l'échéance de tranches indiciaires indépendamment de la hausse des prix réelle!

On ne peut logiquement être à la fois favorable à une hausse des prix faible et réclamer de nombreuses

tranches indiciaires, tout comme on ne peut pas à la fois être pour et contre la tranche d'avance.

Notre système d'indexation a fait ses preuves pendant des dizaines d'années, assurant à notre pays la paix sociale ainsi qu'une croissance normale du pouvoir d'achat.

Il n'a empêché ni une certaine flexibilité, ni une certaine adaptation puisqu'il a pu être modulé, partiellement même avec l'accord des partenaires sociaux. Mais qui accepte la flexibilité et l'adaptation dans un sens, ne peut pas la refuser dans l'autre quand le contexte économique le permet.

Dans le débat sur la réintroduction de la tranche d'avance tous les aspects ont été pris en compte. Il est un fait que les salaires nominaux, après un freinage substantiel entre 1982 et 1984, n'ont progressé que faiblement en moyenne annuelle 1985/1984. Si on considère qu'un simple maintien du pouvoir d'achat est pour le moins justifié, à la fois par rapport avec nos principaux partenaires que pour des raisons économiques internes, la réintroduction de la tranche d'avance, telle qu'elle est prévue par le gouvernement, ne compromet nullement la compétitivité de notre économie.

Il s'agit maintenant, après les différentes mesures comportant des hausses de salaires et de revenus dans différents secteurs, de contenir résolument la hausse des prix grâce à une politique des prix efficace et concertée.

Après la croissance et l'inflation, l'amélioration du marché du travail constitue un autre point positif dans ce tableau de l'économie luxembourgeoise.

En 1985 le taux de chômage est retombé au niveau de 1983. Cette tendance favorable s'est encore confirmée pendant les premiers mois de l'année en cours. Face aux 2.500 de personnes au chômage, il faut souligner la progression de l'emploi salarié en 1985 qui s'est chiffrée à 2.400, soit 400 dans l'industrie et 2.100 dans les services marchands. Seul le secteur de la construction a vu ses effectifs baisser.

Pour la première fois, depuis 1974, l'emploi industriel a progressé.

Certes, les résultats actuels sont positifs, mais ils invitent néanmoins à poursuivre nos efforts dans le domaine de la formation comme dans celui de la gestion du marché du travail. Une importance particulière y revient à la concertation et au dialogue entre partenaires sociaux.

Un bon fonctionnement du marché du travail tout comme les initiatives visant une amélioration de la productivité supposent une coopération constructive dans un climat de paix sociale.

Cette paix sociale obtenue grâce au bon fonctionnement des institutions tripartites a été un atout déterminant au plus profond de la crise. Sans elle, il n'y aurait pas eu ce formidable élan de la solidarité qui a permis le sauvetage et la modernisation de notre principal secteur industriel, la sidérurgie. C'est encore elle

qui a favorisé certaines grandes transformations structurelles de notre pays. Sans la grande stabilité sociale que nous connaissons depuis des décennies, un pays comme le nôtre n'aurait jamais vu le développement d'une place financière internationale de cette envergure.

Aujourd'hui, l'amélioration du contexte économique n'enlève rien à l'actualité et à la nécessité de la concertation tripartite. J'avoue ne rien comprendre à l'attitude de ceux qui, les beaux jours revenus, entendent se débarrasser définitivement de leur parapluie.

Le bon fonctionnement de la tripartite n'est nullement un appauvrissement de notre démocratie parlementaire. Bien au contraire, il en constitue un enrichissement, si tous les partenaires assument pleinement leurs responsabilités comme cela a été le cas par le passé. La paix sociale reste ainsi, grâce au dialogue et à la coopération tripartite, un instrument efficace qu'il s'agit de préserver dans l'intérêt de notre pays et de son avenir économique et social.

Peu de pays ont, en effet, comme c'est le cas pour le Luxembourg, subi des changements structurels aussi profonds en une période aussi courte.

Quelques semaines après l'adoption par la Chambre des députés de la nouvelle loi-cadre ayant pour objet de stimuler l'expansion économique, j'aimerais profiter de cette tribune pour rappeler les grandes lignes et la portée de ces transformations.

A la suite de la crise sidérurgique, notre pays a en effet connu un recul rapide du secteur industriel dans le PIB.

Le concept de la désindustrialisation qui est fréquemment utilisé à ce propos reflète une réalité complexe et parfois ambiguë, tout particulièrement dans le contexte luxembourgeois. Il concerne d'abord la nouvelle répartition entre secteur industriel et secteur tertiaire, recouvrant au moins trois phénomènes principaux:

- une contraction relative, voire absolue, de l'emploi industriel;
- une contraction relative de la production industrielle, et
- un déséquilibre croissant de la balance commerciale.

Ces trois phénomènes qui sont en général cumulatifs caractérisent l'évolution économique de notre pays depuis plus de quinze ans.

Quelques chiffres illustrent comment l'économie luxembourgeoise a, en un laps de temps relativement court, connu une répartition fondamentalement nouvelle entre l'industrie et les services.

De 1970 à 1983 l'industrie, y compris le bâtiment, est tombée de 53.9% à 35.9% du PIB.

Par contre, les services, marchands et non marchands, ont vu leur part augmenter pendant la même période de 42.1% à 61.6%. Il faut noter que la croissance des services marchands a été déterminante, car ce sont eux qui sont passés de 33.4% à 49.6% en 1984.

La part des services non marchands (administrations), tout en ayant augmenté, semble désormais se stabiliser autour de 12%. La menace d'un secteur public tentaculaire, agitée par certains, n'est donc nullement conforme aux faits.

Ce nouveau rapport entre industrie et services se retrouve également dans la répartition de l'emploi salarié par grands secteurs économiques. L'emploi industriel a reculé de 52% en 1970 à 37.4% en 1984. Par contre les emplois dans les services marchands ont augmenté leur part de 33.8% à 46.9%. A noter là aussi que la part des services non marchands n'a que faiblement augmenté: de 13.3% à 15%, croissance plus faible que celle de la valeur ajoutée.

Comment faut-il apprécier ce formidable bouleversement structurel de notre économie?

Je pense qu'il faut relever la spécificité luxembourgeoise en la distinguant d'une tendance économique généralisée qui caractérise la plupart des pays industrialisés.

La spécificité luxembourgeoise réside à la fois dans le poids énorme que représentait encore en 1970 la sidérurgie dans notre structure industrielle et ensuite les implications particulières que la crise de cette industrie a eues pour notre économie en général.

Il y a 15 ans la sidérurgie fournissait encore 28.3% de notre produit intérieur brut ou près de 58% de notre production industrielle. En 1984, la part de la sidérurgie était tombée à quelque 12% et à moins de 40% de la production industrielle. Les chiffres pour l'emploi sont comparables: En 1970 encore plus d'un salarié sur cinq travaillait dans la sidérurgie, aujourd'hui moins d'un salarié sur dix.

La part disproportionnée que la sidérurgie a toujours occupé dans notre structure industrielle a encore amplifié le phénomène de la désindustrialisation qui se retrouve dans d'autres pays industrialisés comme au Japon où les services représentent 59% du PIB contre 28.5% pour l'industrie manufacturière.

Il reste le troisième indicateur qui est celui de la balance commerciale. Son solde mesure évidemment aussi la compétitivité de l'industrie, c'est-à-dire sa capacité de conquérir de nouveaux marchés grâce à des produits concurrentiels vendus à des prix compétitifs.

Traditionnellement excédentaire, notre balance commerciale est devenue déficitaire sous le double choc pétrolier et sidérurgique. Du moment où la sidérurgie représentait près de 68% de nos exportations de biens, l'écroulement du marché sidérurgique rendait ce déficit inéluctable à partir de 1975.

Il ne s'agit en aucune mesure de minimiser ce déficit qui reflète une réelle inadaptation de notre offre industrielle par rapport à l'évolution de la demande internationale. Nous constatons évidemment un certain redressement de notre balance commerciale dû à plusieurs facteurs dont la reprise de nos exportations.

Le fait que la valeur de nos exportations de produits sidérurgiques est passée entre 1983 et 1985 de

36,8 milliards de francs à plus de 60 milliards, c'est-à-dire une variation de 64%, illustre l'ampleur des fluctuations que le marché sidérurgique a connues d'une année à l'autre.

Si le retour à l'équilibre de notre commerce extérieur doit rester un objectif à plus long terme, nécessitant à la fois une diversification et un enrichissement de notre tissu industriel, ainsi qu'une politique de promotion active, il est indispensable de nuancer quelque peu le déficit des années passées.

J'ai déjà mentionné le cas de nos exportations sidérurgiques tout comme le renchérissement de notre facture énergétique qui est actuellement en train de se renverser. Le commerce extérieur ne peut évidemment pas être isolé de la transformation structurelle de notre économie.

L'emploi dans les services a augmenté entre 1970 et 1981 de plus de 30.000 personnes qui consomment pour une large part des biens importés. Les nouvelles sociétés de services, qu'il s'agisse de 120 banques et des assurances avec leurs 10.800 emplois, ou des autres, importent également la plupart de leurs équipements.

Un ordinateur importé par une banque luxembourgeoise alourdit notre balance commerciale. Mais le service produit au moyen de cet ordinateur apparaît lorsqu'il est exporté, dans notre balance des paiements et non dans notre balance commerciale. J'en conclus que dans un pays où le secteur des services réalise 62% du PIB, la balance commerciale, prise isolément, tend à devenir structurellement déficitaire.

Je n'ai besoin d'insister longuement sur les réexportations d'essence et de spiritueux qui ne figurent pas dans les statistiques ou sur les dépenses effectuées par les quelques milliers de fonctionnaires européens à Luxembourg.

La contrepartie réside évidemment dans cet excédent considérable dégagé par les services et qui permet au solde de notre balance courante de représenter quelque 30% de notre PIB. En comparaison, ce rapport se situe pour des pays traditionnellement excédentaires comme la RFA ou le Japon autour de 4 à 5%.

Traditionnellement dépendante du cycle de l'acier, l'économie luxembourgeoise est devenue à son tour fortement tributaire de l'évolution du secteur tertiaire.

Alors que le cycle sidérurgique a été marqué, ainsi que le montre l'expérience du passé par une phase de 4 à 5 ans, le tertiaire a été caractérisé par une croissance dynamique très peu modulée par des fluctuations conjoncturelles. C'est là que nous trouvons l'explication de notre taux de chômage relativement modéré de même que la clé du secret de la bonne santé de nos finances publiques. Mais c'est également dans cette nouvelle relation de dépendance que réside le facteur de risque principal que court notre économie dans les années à venir.

La plupart de nos concitoyens n'a pas encore conscience des mutations profondes qui viennent de se

passer sous leurs yeux. Ayant tremblé à l'unisson lorsque les prix mondiaux de l'acier ont amorcé une chute, il est moins évident que les luxembourgeois, en 1986 suivent avec la même sollicitude la crise de paiements du Mexique ou le Plan Baker.

Ceci dit, la diversification de notre potentiel économique reste une nécessité absolue. Elle a été reconnue à juste titre dès la fin de la dernière guerre, compte tenu du poids énorme de la sidérurgie. Elle s'impose aujourd'hui du fait de l'importance du secteur tertiaire dans notre tissu économique.

La «tertiarisation» a été un formidable atout pour notre pays. Elle lui a permis un progrès économique et social sans précédent. Mais elle a également dérégulé notre équilibre régional: Sur les 22.000 emplois supplémentaires nets créés entre 1970 et 1981, 71% ont été créés dans la région du centre et cela intégralement dans le secteur des services.

Le rééquilibrage économique entre les différentes régions de notre pays implique dans une certaine mesure également un certain rééquilibrage sectoriel. Cela ne veut nullement dire que nous souhaitons que la croissance du secteur tertiaire se stabilise ou qu'elle s'arrête. Bien au contraire, nous entendons renforcer nos efforts pour attirer de nouvelles activités de services que ce soient dans le secteur financier, dans le négoce, les assurances, les médias, etc. Diversifier notre économie signifie à la fois diversifier et enrichir le tertiaire ainsi que développer la base industrielle de notre économie.

C'est dans cette optique qu'a été conçue la nouvelle loi-cadre d'expansion économique. Je tiens évidemment à souligner que le secteur de l'artisanat qui joue un rôle de premier ordre dans notre économie est quelques fois sousestimé. Les PME de l'artisanat doivent également poursuivre leur développement grâce à l'initiative des entrepreneurs et des moyens de soutien mis à leur disposition.

De même voudrais-je mentionner le rôle important de l'agriculture qui a traversé à son tour une formidable mutation et qui reste un secteur intéressant de plusieurs points de vue, économique, écologique et régional.

La nouvelle loi promouvant le développement de l'agriculture documente notre volonté de soutenir la modernisation et le développement de cette activité.

Permettez-moi maintenant de me concentrer sur les perspectives de diversification économique auxquelles le gouvernement attache une importance particulière.

Pour la seule année 1985, une demi-douzaine de productions nouvelles ont été décidées comportant un potentiel d'emplois industriels nouveaux de l'ordre de 400 unités dans une perspective à moyen terme. Notre politique de diversification se poursuit donc à un rythme normal, bien que notre pays se trouve, là aussi, face à des concurrents qui disposent souvent de moyens bien supérieurs aux nôtres.

Les aides nationales se cumulent fréquemment avec des aides régionales voire locales. La concurrence est

donc vivace à la fois sur le plan de la promotion que sur celui des aides et des autres avantages accordés aux investisseurs étrangers.

Nous devons donc renforcer nos efforts en valorisant pleinement nos atouts. Ces atouts sont multiples et je ne voudrais en mentionner que quelques-uns qui me paraissent particulièrement importants.

Notre principal atout me paraît être aujourd'hui, la bonne tenue globale de l'économie luxembourgeoise. La diversification économique se situe aujourd'hui dans un contexte où les grands équilibres économiques sont globalement favorables. Bien que le temps presse, nous ne sommes pas engagés dans une course contre la montre et cela parce que les contraintes que nous subissons sont moins serrées.

Notre pays bénéficie aujourd'hui de deux facteurs de stabilité essentielle. Nous disposons d'une stabilité financière qui détermine largement la crédibilité internationale d'un pays comme le nôtre. Notre marge de manoeuvre budgétaire doit être mise à profit non seulement pour créer un environnement fiscal favorable aux activités économiques, mais également pour continuer notre effort d'investissement dans les infrastructures. Les ajustements fiscaux qui sont désormais possibles devront trouver un compromis entre la justice sociale et l'efficacité économique. Je ne mentionnerai que deux voies dans cette direction: d'abord, en réduisant les prélèvements globaux dans une proportion équitable entre personnes physiques et collectivités, ensuite en aménageant certains impôts qui pèsent sur l'appareil productif.

Notre deuxième atout essentiel est l'environnement social caractérisé par la paix et le dialogue social. Une plus grande souplesse, une meilleure formation et une protection sociale assurée me paraissent être les caractéristiques de relations sociales responsables et favorisant la dynamique économique sans laquelle il ne peut y avoir de progrès social.

A côté de nos atouts, il existe également certains impératifs et quelques incertitudes.

D'abord l'impératif de parfaire notre système d'éducation en l'adaptant le mieux aux mutations économiques et technologiques. J'y avais déjà fait référence l'année dernière.

A cet égard les travaux menés dans le cadre du comité de coordination tripartite en matière d'aménagement du temps de travail ont de nouveau montré que 1.500 des 2.900 nouveaux emplois créés entre juillet 1984 et juillet 1985 ont été occupés par des frontaliers: c'est la preuve que le marché de l'emploi ne fournit pas la main d'oeuvre nécessaire pour satisfaire l'offre normale et qu'il convient dès lors d'ajuster notre système de formation professionnelle aux besoins réels de notre économie.

Ensuite, l'impératif de consolider notre système de protection sociale dans le sens de l'efficacité et de la sélectivité.

Troisièmement, l'impératif d'améliorer nos infrastructures - je pense notamment à certains grands axes

routiers comme la collectrice du sud qui permettront de désenclaver certains sites industriels et les rendront ainsi plus attractifs. Il faut également rappeler la modernisation continue de nos télécommunications et la poursuite de notre projet de satellite, facteurs de développement essentiels dans une économie de services largement dominée par le flux international des informations.

Les incertitudes relèvent exclusivement du contexte et de l'environnement économique international que j'ai déjà indiqué. Il n'existe pas à l'heure actuelle de facteur de risque purement national.

Notre pays a besoin de la stabilité monétaire et financière. D'où l'importance que nous attachons au développement du système monétaire européen comme pôle de stabilité dans un système monétaire international dont la reconstitution paraît désormais possible. D'où également le soutien que nous avons manifesté à l'égard des initiatives et propositions au sujet de la dette qui visent à maintenir la stabilité du système financier international. Notre pays serait la première victime d'une crise financière grave qui semble pour le moment écartée.

Enfin, notre dépendance à l'égard du commerce extérieur fait de nous des défenseurs du libre échange. Toute dérive protectionniste menace les chances de notre politique de développement industriel.

La libre circulation des biens, des services et des capitaux est une nécessité pour notre économie. C'est pour cette raison que nous soutenons activement les efforts déployés par la Commission européenne en vue de créer un véritable marché unique jusqu'en 1992.

Entre le marché unique et notre politique de développement économique il existe un lien évident. Chaque nouvelle industrie qui s'installe chez nous a pour cible le marché européen ou une partie de celui-ci. Notre pays se situe au coeur même de ce marché et à la frontière de deux grands marchés nationaux. Cet atout est d'autant plus important que les frontières en Europe s'effacent et que la libre circulation qui est encore si souvent entravée par un arsenal de mesures, plus ou moins cachées, devient une réalité concrète et indiscutable.

Je pense également à nos entreprises artisanales qui plus d'une fois rencontrent sur les marchés voisins de véritables barrières protectionnistes en parfaite contradiction avec l'idée même d'un marché commun.

Qu'elle porte sur le marché intérieur, l'harmonisation des normes, la libéralisation des mouvements des capitaux, la liberté transfrontalière pour la radio- et la télédiffusion ou la coopération technologique, la construction européenne reste une grande chance pour notre pays et son potentiel de développement. L'acte unique européen, négocié sous présidence luxembourgeoise, facilitera, j'en suis sûr, la poursuite de ces objectifs.

Voilà esquissés les principaux aspects de l'environnement économique, social et financier dont dépend en partie les succès de notre politique de développe-

ment et de diversification. Je voudrais pour terminer rappeler les grands axes de cette politique.

J'en retiens trois:

1. Consolider les entreprises existantes et aider celles qui gardent de réelles chances de survie et de rentabilité à surmonter leurs difficultés passagères. Quelles seraient, par exemple, les conséquences pour la région de l'est de notre pays si nous n'avions pas soutenu activement la survie et la restructuration d'une entreprise comme CERABATI. Sauver des emplois viables grâce à la modernisation et compte tenu de certains équilibres régionaux est une nécessité primordiale.

2. Encourager les entreprises existantes à se moderniser, à innover et à développer de nouveaux produits. Dans cette optique nous renforcerons les instruments de soutien à l'innovation telle que la future loi ayant pour objet l'organisation de la recherche et du développement technologique ainsi que le transfert de technologie par la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public. Dans ce domaine notre économie a certainement un retard à combler. L'innovation apparaît aujourd'hui comme une des clés de la compétitivité. Une importance particulière revient aux aides et aux prêts à la recherche-développement accordés par la SNCI.

3. Stimuler la création de nouvelles entreprises permettant d'enrichir notre tissu économique, notamment dans le secteur industriel. La création d'activités nouvelles est largement fonction d'un environnement économique, social, fiscal, technologique etc. que j'ai déjà longuement commenté.

En règle générale, la création d'une nouvelle entreprise a comme origine la décision d'une firme étrangère de s'implanter au Luxembourg. Mais elle peut également être le fait de l'esprit d'entreprise d'un résident luxembourgeois. Ce dernier aspect est souvent négligé et on a parfois l'impression que l'économie luxembourgeoise ne peut se moderniser et se diversifier que par le seul apport d'investisseurs étrangers. On passe sous silence les centaines d'entreprises commerciales, artisanales et même industrielles qui sont créatrices d'emplois et dont les protagonistes ne sont ni Américains ni Japonais. L'esprit d'entreprise n'est certainement pas un concept idéologique ni la réussite de l'entrepreneur un tabou.

La création d'entreprises nouvelles nécessite certainement le développement du capital à risque, pour lequel un véritable statut devrait être étudié. Je suis enfin convaincu que la baisse des taux d'intérêt créera par elle-même un nouvel attrait pour le développement de l'économie productive.

Nous savons évidemment que notre pays a également besoin des investissements étrangers pour poursuivre sa diversification. Pour cette raison la promotion pour attirer de nouveaux investissements reste prioritaire. Les atouts de notre pays sont souvent méconnus voire ignorés, ce qui nous oblige de renforcer un travail d'information en profondeur. Nous disposons de plusieurs instruments qui ont été considérablement renforcés depuis deux ans. D'abord les BED

à New York, à San Francisco et à partir de l'année prochaine à Tokyo. Il s'agit-là d'instruments absolument nécessaires pour identifier des investisseurs potentiels, établir les contacts et maintenir le suivi des contacts.

Nos BED ont l'avantage de connaître le terrain et de pouvoir préparer des missions économiques auxquelles le Grand-Duc héritier accorde son précieux concours.

Sur le plan de la promotion nous affrontons une concurrence de plus en plus vive qui nous oblige d'être présent sur le terrain. Que dire quand des régions françaises, britanniques ou allemandes voire des villes de moyenne importance entretiennent de tels bureaux dans les centres économiques et financiers du monde. Un seul exemple: la ville française de Brest, avec une population d'environ 200.000 habitants, entretient un bureau de promotion économique à Tokyo, avant que le Luxembourg n'y ouvre une mission diplomatique. Tous les indicateurs montrent que l'industrie, mais aussi les services japonais sont en train de devenir de gros investisseurs à l'étranger.

De même, avons-nous commencé à mieux mobiliser notre réseau de consuls à l'étranger en les réunissant périodiquement et en maintenant un contact régulier avec eux. Les résultats des deux conférences consulaires l'une à New York et l'autre à Bonn, ont été encourageants.

Dans le contexte actuel, la promotion économique doit être menée avec méthode et en mobilisant un maximum d'énergies et d'initiatives.

Certes, il faut un minimum de critères pour les aides publiques, à la fois en ce qui concerne la viabilité intrinsèque des projets et les effets sur l'environnement.

Nous ne voudrions pas d'industrie qui représente de véritables risques écologiques. L'environnement a sans aucun doute également une valeur qu'il s'agit de préserver à tout prix. Je suis convaincu que le réalisme économique peut et doit aller de pair avec les préoccupations écologiques justifiées et bien comprises.

Le maintien du rythme actuel de création d'emplois dans de nouvelles activités industrielles signifie des investissements considérables. Chaque nouvel emploi coûte entre 3 à 5 millions de francs.

Ce chiffre illustre l'importance de la nouvelle loicadre d'expansion économique désormais en place. Là aussi notre pays risquait de prendre du retard par rapport à certains de nos pays voisins où les aides nationales se cumulent avec des aides régionales et locales.

Il ne s'agit certainement pas de plaider en faveur d'une économie subventionnée, mais il est un fait que la plupart des Etats soutiennent les investissements par des catalogues entiers d'incitations. Selon un récent rapport du magazine «Wirtschaftswoche» sur les aides à l'économie en Europe, la RFA, pays où les principes de la libre entreprise sont très largement acceptés, dispose de quelque 10.000 programmes d'incitation et d'aide à l'économie.

L'élargissement du champ des bénéficiaires de la nouvelle loi-cadre ainsi que la modulation des taux de 15 à 25% n'offrent pas seulement une plus grande souplesse à notre politique de diversification économique. Ils présentent également des instruments de politique industrielle et d'aménagement du territoire.

C'est le sud du pays qui a la tradition industrielle la plus profonde. Il s'agit de préserver cette tradition et surtout d'en profiter. Si la désindustrialisation se mesure dans les chiffres comme je l'ai indiqué précédemment, elle s'établit aussi progressivement dans les esprits. Le know how industriel est un véritable capital qu'il faut préserver. Il serait en effet extrêmement dangereux que l'industrie ou l'emploi industriel soit considéré, notamment par les jeunes, comme un emploi de moindre qualité. Voilà un processus à plus long terme qu'il faut à tout prix éviter: Un moyen efficace en est la revitalisation et la diversification industrielle des sites sidérurgiques.

Ces quelques considérations se placent dans une perspective à plus long terme qui est celle de toute politique de développement économique. Les résultats obtenus durant les trente dernières années sont appréciables. Ce que nous appelons communément les industries nouvelles sont devenues le troisième pilier de notre tissu économique, à côté d'une sidérur-

gie modernisée et d'un secteur tertiaire en pleine expansion: Plus de 40% de nos exportations industrielles, plus de 25% de l'emploi et près de 30% de la valeur ajoutée, voilà quelques chiffres qui confirment le travail accompli.

Il s'agit maintenant de poursuivre cette oeuvre en adaptant les méthodes et en renforçant les moyens. Notre peuple dont certains n'ont souligné que l'amour pour la sécurité, a fait preuve de beaucoup de courage et d'une capacité de changement et d'innovation incontestable. Des sacrifices ont été faits, mais la solidarité et les efforts ont permis d'assurer des bases économiques solides et un progrès social réel.

Cette 48<sup>e</sup> Foire illustre le dynamisme économique de notre pays, de ses entrepreneurs, de ses travailleurs. Elle confirme également le rayonnement économique international du Luxembourg.

Je remercie tous ceux, organisateurs et exposants, qui prennent une part active à son succès.

Altesses Royales,

Je tiens tout particulièrement à vous remercier d'honorer de votre présence cette manifestation qui, chaque année, est incontestablement un grand événement de notre vie économique.

## Le 20e anniversaire du Conseil Economique et Social

Au cours d'une assemblée plénière extraordinaire qui a eu lieu le 6 mai 1986 à Luxembourg, le Conseil Economique et Social a célébré le 20e anniversaire de sa création, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollendorff, du président du Gouvernement, Monsieur Jacques Santer, du vice-président du Gouvernement, Monsieur Jacques F. Poos, du ministre du Travail, Monsieur Jean-Claude Juncker, du président du Conseil d'Etat, Monsieur François Goerens et de nombreuses autres personnalités. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Paul Lauterbour, président du Conseil Economique et Social et par Monsieur Jacques Santer, président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Jacques Santer, président du Gouvernement:

Et as mer eng grouss Freed, fir haut mat iech zesammen déi zwanzeg Joer Bestoe vum Conseil Economique et Social ze feieren.

Dëst as fir mech un éischer Plaz eng Geleënheet fir all deene Leit, op Verrieder vun deenen eenzelne Beruffsstänn, vum Patronat oder vum Salariat, oder awer Experten aus de Ministären a Verwaltungen, e grouse Merci ze soen, a meng héich Unerkennung fir all déi gutt Aarbecht, déi am Laf vun deene leschten zwanzeg Joer an dësem Gremium geleescht gin as. All déi Joeres-Avisen iwer d'ekonomesch a sozial Lag vun eisem Land, an déi impressionnant Zuel vun Avisen iwert fundamental oder spezifesch Froen, sin ëmmer fir d'Regierung a fir d'Chamber wichteg Refe-

renzdokumenten gewiescht, op déi se sech konnte beruffen, déi hinnen Denk-Ustéiss gin hun, déi se op Geforen a Risiken fir eist Land opmierksam gemaach hun, an déi hinne gewisen hun, a wéi eng Richtung se misste goen, fir Léisungen ze fannen, déi engem nationale Konsens entspreche kënten.

De Wirtschafts- a Sozialrot as haut e feste Bestanddeel vun eisen Institutiounen. Nieft deenen aanere Berodungs- a Konzertatiounsorganer huet hien ewell laang séng eegen an eegestänneg Plaz fond. Hien huet och dobäi ganz sécher kengem aneren Organ eppes vun sénger Wichtigkeet ewechgeholl. Hien huet ganz einfach an eisen Institutiounen e Lach zougestoppt, an en as op deer Plaz zou enger Quell vun Iddien an Iwerleeunge gin, déi fir eist Land besonnesch wäertvoll sin. De Wirtschafts- a Sozialrot huet haut an eisem Land eng Ausstrahlung, mat deer virun zwanzeg Joer bestëmmt déi allermanst gerechnet hätten.

Mir kënnen äis awer nach gutt drun erënneren, dat vill Leit am Moment vun sénger Schafung Problemer gesin hun, an datt zum Beispill verschidde Beruffskammeren deemols gefaart hun, hiren eegene Wiirkungskrees an hir Kompetenzen kënten duerch dësen neie Gremium ageengt gin. An deer Form wéi um Enn d'Gesetz iwert de Wirtschafts- a Sozialrot gestëmmt gin as, war déi Gefor awer nët deermoosse grouss. Déi verschidde Beruffskammere gin hiren Avis, als e feste Bestanddeel vun der législativer Prozedur, bei all Gesetzprojet deen si ugeet. Si hun dobäi och als Aufgab d'Interesse vun deem soziale Grupp, deen si verrieden, ze verdeedegen. De Wiirtschafts- a Sozialrot,

dat huet sech am Laf vun de Joren erweisen, an dat as och natiirlech, op Grond vun sénger Zesammensetzung, verdeedegt keng Gruppeninteressen. Hie versicht villméi dat erauszeschielen, woumat se alleguer, oder op d'mannst déi allermeescht kënnen d'accord sin.

Oft gin d'Meenungen vun deene verschiddene Berufskammeren auserneen, jo si leiën sich heiansdo esouguer diametral géintiwer. Am Conseil Economique et Social gët da probéiert, fir deene verschiddenen Interesse Rechnung ze droen. Kee Grupp soll dobäi ze kuerz kommen, mee d'Wuel vum Land steet virop, a jiddferen as och emol bereet, fir Waasser an säi Wäin ze schëdden. Nët ëmmer kënn et dobäi zou engem unanimen Accord. Mee gewéinlech as d'Resultat en Text, dee mat Unanimitéit gestëmmt gët, och wann e vläicht zou verschiddene méi kriddelege Punkte keng eendeiteg Stellung bezéit. T'Regierung an t'Châmbre wëssen dann, watfir Propositione vun alle Berufstänn gedroe gin, a wellech eventuell ëmstridde sin. Si kënnen sech dann dono riichten, a wann si sech emol am héigeren Intérêt vum Land iwert eng Opposition ewechsetze mussen, da maachen si daat «en connaissance de cause», daat heescht si wëssen nët nëmmeen datt nët jiddereen domat d'accord as, mee si kënnen dovun ausgoen, datt an deer Fro e kompletten Accord nët méiglech as.

Duerch dës wichteg Missioun vu Konzertatioun a vun der Sich no engem nationale Konsensus huet de Conseil Economique et Social an eisem Land eng ganz besonnesch Bedeitung. Hien as en Haaptbestanddeel vun deem wat mir de «Lëtzebuurger Modell» nennen. Wann op d'Meenung vum Conseil Economique et Social an eisem Land méi Wäert geluecht gët wéi a villen anere Länner, an deenen en ähnlecht Organ scho vill méi laang besteet, dann as dat och ganz secher zum Deel doduerch ze explizéieren, datt mir hei zu Lëtzebuerg ganz besonnesch drop halen, fir léiwer alleguer zesummen ewéi géinteneen ze schaffen. De Wirtschafts- a Sozialrot as déi Plaz wou de lëtzebuurger Modell am beschte säin Ausdrock fënnt. Hien as ënnert allen dee Gremium wou de gemeinsamen Notzen gesicht gët a wou d'Kompromëssbereitschaft op alle Säiten am gréissten as. Et as a séngem Krees wou d'Sozialpartner kënne matenee schwätzen a wou si kënnen deenen aneren hier respektiv Problemer verständlech maachen.

Wann der erlaabt géif ech gären eng Paralell zéien, téschent der Roll vum Wirtschafts- a Sozialrot an eisem Land an deem Modell vun der Mattbestimmung an eise Betreiber. Duerch d'Vertriedung vun der Belegschaft an den Décisionsorganer vun enger Firma entsteet e Bewosstsinn vun enger géigesäiteger Oofhängegkeet téschent Patronat a Salarat. Den Aarbechter oder Employé spiert besser, dass e selwer eppes dovunner huet, wann et dier Entreprise an dier hie schafft gutt geet. An de Patronat réaliséiert éischer dass de Betrieb nëmme kann dovun profitéieren, wann seng Leit sech op hirer Aarbecht wuel fillen, wann si d'Gefill hun, gerecht bezuelt ze gin an uerdentlech Aarbechtskonditione ze hun. Sécher schléit et der Firma an t'Käschten, wann si dem Personal Virdeeler

zougesteet, an an deem Sënn sin d'Interessen téschent Patronat a Salarat natiirlech opposéiert. Mee et sin op dier anerer Säit och gemeinsam Interessen do, an déi sin och vläicht déi wichtigst, wéi zum Beispill dass d'Firma weiderbestoen an nei Leit astelle kann, awer och méi generell, dass si emol fir d'éischt dee Reichtum schafe kann, deen dono gerecht soll verdeelt gin. Et war ëmmer eis Politik fir déi Gemeinsamkeeten ervirzestrecken, zum beschte vum ganze Land.

D'Missioun vum Wirtschafts- a Sozialrot as déiselwech um nationale Plang. Och séng Mëmbereen hu verstan, dass a ville Fäll eng Politik déi den nationale Wuelstand virun den direkte Wënsch vun deene verschiddene Gruppe stellt, besser as. An dat nët aus engem Idealismus, mee well et sech ëmmer erëm weist, dat mir méi wäit komme wa mir déi onvermeidlech Konflikter am gudde bäileën, an iwerall do wou et méiglech as zesumme schaffen. Dann hu mir och d'Méiglechkeet fir dee Wuelstand, dee mir zesummen erschafft hun, gerecht ze verdeelen.

Et as ganz bestëmmt d'Erfahrung déi mir am Laf vu fofzëng Joer Conseil Economique et Social gesammelt haten, déi äis et erlaabt huet, eise Modell weiderzeféieren, och an deene Joren déi mir hanner äis hun, a während deenen et nët esou drëm gong fir ze verdeelen, mee villméi fir de Rimm méi enk ze zéien. Während an anere Länner gestreikt gin as, hu mir äis zu Lëtzebuerg an der Tripartite ronderëm den Dësch gesat a mir hu verhandelt. Dat wor eng schwéier Feierprouf fir de lëtzebuurger Konzertatiounsmodell. Mee ech mengen, mir hun déi Prouf bestan, an och wa mir äis nët an ellem eens gi konnten, si mir zesummebliwen, an ech menge mir gesin haut dass déi Mesürene déi deemols geholl gi sin, zou engem Resultat geféiert hun, dat sech weise léisst.

D'Tripartite as eng Ausdehnung vun deem Modell, deen säi wichtigsten Ausdrock am Wirtschafts- a Sozialrot fënnt. Am Géigesatz zou dësem as si e Kriseninstrument dat an aussergewöhnleche Situatiounen erméiglecht, datt d'Regierung sech rapid an efficace mat de Sozialpartner iwer akut Froen auserneeetzt. Dëst Organ steet nët a Konkurrenz, mee komplementar zum Conseil Economique et Social. Dat gët och ënnerstrach duerch dee Projet fir d'Conférence générale vun der Tripartite an de Conseil Economique et Social ze inteegréieren.

Deen normale Wee vun der Konzertatioun bleift de Conseil Economique et Social. De Comité de coordination vun der Tripartite gët nëmme a spezielle Fäll aberuff.

Ech mengen d'Erfahrung huet äis och gewisen, datt keng Konkurrenz ka bestoen téschent dem Wirtschafts- a Sozialrot an dem Staatsrot.

De Conseil d'Etat huet séng onersetzlech Roll am Kader vun dier reglementärer a legislativer Prozedur. Während dem Conseil Economique et Social séng Meenung a bestëmmt Froen eng wichtig Hëllef fir d'Décisionsorganer duerstellt, as dem Conseil d'Etat säin Avis bei all Reglement a bei all Gesetz obligatoresch. Hie waacht iwert d'Konstitutionaliteit vun de

Gesetzter, an hie bekëmmert sech och ëm d'Form vun den Texter. Hie setzt sech nët zesummen aus Vertrie-der vu Berufsgruppen, mee aus Perséinlechkeeten, déi onofhängeg sin an no beschter eegener Iwerzee-gung handelen. De Conseil d'Etat as also op kee Fall e Konzertatiounsorgan, an domat as séng Natur eng ganz aner wéi déi vum Conseil Economique et Social, an deem séngem Krees probéiert gët, d'Meenungen vun de Sozialpartner iwer aktuell Froen déi sech eisem Land stellen, op e gemeinsamen Nenner ze brengen.

Dës grondsätzlech Differenz as kloer, obschons ee muss unerkennen, datt de Wirtschafts- a Sozialrot am Laf vun de Joeren iwer déi Roll erausgewuess as. Hien huet sech praktesch zou engem Reflexiounsgrupp ent-wéckelt, dee bestänneg nei Iddien a konstruktiv Gedanken iwer d'Wirtschafts- a Sozialpolitik ervir-bréngt, deem séng Mëmbere et fäerdeg bréngen, fir sech iwert d'Interessekonflikter tëschent deene ver-

schiddene Gruppen, déi an him vertrauede sin, ewech-zesetzen, an un éischter Plaz den Notze vum Land an d'A ze faassen. Ähnlech ewéi de Staatsrot as hien op déi Manéier sou eppes ewéi eng moralesch Autoritéit gin, déi zwar keng direkt Muecht huet fir hir Meenung duerchzesetzen, mee op déi trotzdem gelauscht gët. Dank séngem Dynamismus, deen en dozou geféiert huet, nët nëmmen op Ufro vun der Regierung, mee och op seng eegen Initiativ hin Avisen auszeschaffen, dank dem Engagement vum all sénge Mëmbere, déi ëmmer am Intérêt vun hirer Organisation, mee och a besonnesch zum Wuel vum ganze Land, an och dank der Qualitéit vu séngen Avisen, déi alleguer interes-sant an nätzlech Virschléi enthalen, huet de Conseil Economique et Social sech zou där wichteger Institu-tioun entwéckelt, déi en haut as.

Mäi Kompliment gëlt all deenen, déi am Laf vun deenen zwanzeg Joer duerch hir Aarbecht zou deem Erfolleg bäigedroen hun.

## La célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 24 mai 1986 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies commémoratives du Memorial Day en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses. Des discours furent prononcés par Madame Jean Gerard, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, le Général Charles L. Donnelly, Commandant des Forces aériennes des Etats-Unis stationnées en Europe et par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement:

Today we have gathered here at the Hamm American Military Cemetery to celebrate the 41th Anniversary of the end of World War II.

We celebrate Memorial Day in honour of those American soldiers who fought in World War II and freed us from the tyranny of the Third Reich.

Letting our eyes roam over these seemingly endless rows of identical little white crosses and Stars of David, we conceive that many young men, most of whom had never crossed the Atlantic before, nevertheless gave their lives in the defense of our common heritage, our civilization, which was threatened to be annihilated by Nazi barbarism.

The German invasion had not been just a menace to our population and territory, but it had for long years extinguished the flames of liberty and democracy in this part of the world.

Hadn't it been for the valiant help of our American allies, who knows who would be ruling Luxembourg and Europe today.

World War II, unlike other wars, had the most sinister of aims: the establishment of a different world order, based on racism and totalitarianism.

The Nazis intended to crush all those principles we hold so dear: freedom, democracy and fraternity of mankind as a whole.

While we stand here in front of the graves of the American soldiers, we should think of honouring the contribution of the other allies, French, British, Dutch, Belgian, Canadian, Russian and all the other freedom fighters who finally made it possible to drive back the Nazis hordes.

Considering this loss in human lives, we should be content that we have been successful in fighting racism and militarism, the corner stones of the racist and fascist Nazi state. However, we have not been able yet to create a world which lives in peace, or where men can live freely, regardless of race, creed or colour.

There are still many black dates in many parts of this world. We must not just stand there in a world not only shaken by economic crises, but also by one of the vilest phenomena of our era, namely terrorism.

In close partnership with our allies and friends, the United States of America, Luxembourg has to play its substantial part. In this spirit the Grand-Duchy leaves no one in doubt as to our sincere collaboration with the United States to fight for a better, more equitable and more harmonious existence world wide.

To that noble aim Luxembourg fully contributes on different levels: we have one company in the AMF; we have welcomed the establishment of military NATO equipment in Bettembourg-Dudelange and in Sanem; the dimensions of the tarmac of our national airport, the Findel, have been increased so as to be easily used for rapid troop movements as well as for



loading facilities for AWACS aircrafts flying a Luxembourg flag.

It is our task to do our utmost for the defence of freedom and liberty in this part of the world so that the sacrifice of these valiant men should not have been in vain.

Today we honour our American friends who have brought us back precisely that freedom for which we so long thirsted and let us honour again with them all those who died in this horrible war, in this dark episode in the history of mankind.

## Le 25e anniversaire d'Amnesty International

Au cours d'une séance académique qui s'est déroulée le 27 mai 1986 au Théâtre municipal de Luxembourg a été célébré le 25e anniversaire d'Amnesty International. Ce fut Monsieur Robert Altmann, président d'Amnesty International Luxembourg qui fit l'historique de cette association humanitaire qui compte aujourd'hui 45 sections de par le monde. Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, exposa ensuite la politique poursuivie par le gouvernement luxembourgeois en matière de Droits de l'Homme. Dans son exposé Monsieur Nic. Klecker, fondateur et président d'honneur d'A.I. Luxembourg insista notamment sur la dignité humaine et la torture, tandis que Madame Lydie Wurth-Polfer félicita A.I. Luxembourg pour son engagement en faveur du respect des droits de l'Homme. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, consacré à la politique luxembourgeoise des Droits de l'Homme:

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'exprimer devant vous lors du 25e anniversaire d'Amnesty International Luxembourg, et de pouvoir ainsi m'adresser à ceux qui, dans notre pays, sont les porte-voix du respect des droits et de la dignité de l'homme dans le monde. Je tiens tout d'abord à remercier AIL pour le bon travail qu'elle fournit, que ce soit au niveau de son Secrétariat Général, au niveau des sections nationales ou au niveau des groupes locaux.

En ma qualité de Ministre des Affaires Etrangères, je tiens à vous assurer que le Gouvernement luxembourgeois suit avec intérêt votre noble tâche et qu'il s'est engagé de son côté dans un combat discret mais d'autant plus efficace pour la défense des droits de l'homme.

Le respect de la personne humaine et de ses droits les plus fondamentaux sont à la base de nos structures politiques et culturelles. Il n'est donc que normal que nous veillions à assurer le respect de ces libertés partout où elles sont menacées. C'est un devoir moral mais c'est aussi un devoir de solidarité.

Notre pays est intervenu très souvent en faveur des droits de l'homme, notamment devant la Tribune des Nations Unies, devant le Conseil de l'Europe, ainsi que dans le cadre de la coopération politique européenne. Chaque fois, nous avons mis à profit le tour de Présidence luxembourgeoise des institutions internationales pour mettre à l'ordre du jour des cas spécifiques de violation des droits de l'homme dictés par l'actualité. Nous avons également exposé notre doc-

trine en la matière devant notre Chambre des Députés. Le discours sur la politique étrangère, présentée par mon collègue M. le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels en mars dernier, contient à cet égard un long développement.

Mais avant de vous fournir un aperçu du travail concret fourni par notre Gouvernement en matière de droits de l'homme, permettez-moi de situer les fondements de notre action.

Dans sa définition première, la notion de droits de l'homme est d'abord le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Ce droit comprend bien entendu la liberté de penser et de se déplacer sans risque d'arrestation, de détention ou d'exile.

Pour notre Gouvernement, je tiens à le souligner, il n'y a pas de compromis possible sur ces libertés essentielles.

Depuis quarante ans l'organisation des Nations Unies ainsi que les gouvernements des pays démocratiques ont accompli une oeuvre normative remarquable. Depuis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention contre la Torture, traités que le Luxembourg a signés, plus de soixante instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été adoptés. Pourtant, la comparaison entre ces documents internationaux qui engagent juridiquement les Etats signataires et la réalité telle qu'elle est vécue quotidiennement par ceux qui subissent la violence - et relatée par tant d'études et de témoignages - fait encore apparaître un trop grand décalage.

C'est pourquoi nous devons constamment exhorter la communauté internationale à réagir et à agir.

Les hommes et les femmes que l'on torture, que l'on assassine parce qu'ils ne pensent pas selon les lignes définies par les pouvoirs publics d'un Etat, les êtres opprimés pour le seul motif d'être différents sur le plan racial ou religieux doivent être l'objet de notre combat et du vôtre.

Pour notre Gouvernement, et je tiens à le répéter, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que l'application intégrale de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme constitue un objectif prioritaire de politique étrangère.

Cette action doit être menée avec vigilance et, si possible, de concert avec d'autres gouvernements, et avec les organisations internationales.

Nous savons que la voie susceptible de déboucher sur des résultats concrets est étroite et difficile. Une

des difficultés tient au fait qu'il ne s'agit pas seulement de mieux faire respecter dans le monde les droits fondamentaux de la personne humaine. Il faut aussi résister aux entreprises de ceux qui cherchent à subordonner à des valeurs économiques et sociales les principes universels sur lesquels sont fondées les sociétés démocratiques et pluralistes.

L'assurance du droit au travail, par exemple, n'excuse pas la suppression de la liberté d'opinion et d'expression.

Me faut-il rappeler dans ce contexte que nous n'avons jamais accepté la thèse selon laquelle le respect des droits économiques permettrait d'écarter, - certains disent - «avec un sourire ironique» toute critique au sujet du respect des droits politiques? Pour notre part, nous nous tenons fermement à la résolution 37/200 de l'Assemblée Générale de l'ONU, suivant laquelle «tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants, et que promouvoir et protéger une catégorie de droits ne saurait jamais à aucun moment exempter ou dispenser les Etats de promouvoir ou protéger l'autre catégorie de droits.»

En matière des droits de l'homme, il faut donc garder à l'esprit qu'il s'agit là d'un domaine où prédominent largement l'idéologie et la politique au détriment de la morale et du droit.

Notre pays a adopté, au cours des dernières années, une attitude particulièrement ferme. Il n'a pas hésité à stigmatiser les violations des droits de l'homme et à les condamner sans hésitation, quel que soit le régime du pays où elles se produisent.

Cette façon d'agir, que je pourrais illustrer par les exemples de la Turquie, d'une part, ou la Bulgarie, d'autre part, n'est pas toujours comprise par les fractions de notre population qui affichent des affinités politiques très prononcées pour tel ou tel pays ou pour tel ou tel régime. Mais cette méthode, qui est aussi celle d'A.I., est la seule qui respecte le caractère global et indivisible des droits de l'homme tel que défini dans la résolution 37/200 des Nations Unies.

---

Ayant ainsi esquissé les fondements de notre action, je voudrais maintenant aborder quelques exemples concrets tirés du travail de tous les jours du Ministère des Affaires Etrangères.

Ainsi nous avons condamné et nous réprouvons de la manière la plus catégorique la politique d'apartheid menée par l'Afrique du Sud. Nous invitons le gouvernement sud-africain à y mettre un terme en instaurant une société démocratique dans laquelle les libertés fondamentales et les droits politiques de tous seraient pleinement respectés.

Afin d'améliorer les perspectives d'un dialogue réel entre le Gouvernement et les représentants authentiques de la population noire, nous estimons que le Gouvernement sud-africain devrait libérer sans délai et sans conditions M. Nelson Mandela et les autres

prisonniers politiques, lever l'état de siège, mettre fin à la pratique de la détention sans procès et des déplacements forcés, supprimer la législation discriminatoire et prendre un engagement ferme d'abolir l'apartheid.

Dans leur déclaration du 10 septembre 1985, adoptée à la suite de la mission CPE en Afrique du Sud, les Douze ont décidé de maintenir leur pression et d'harmoniser leurs attitudes tant en ce qui concerne des mesures restrictives sur le plan diplomatique et économique qu'en ce qui concerne des mesures positives, telles que des programmes d'aides à la population noire.

- Nous exigeons que l'Afrique du Sud cesse de faire obstacle à l'accession de la Namibie à l'indépendance et se conforme à la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité.

- Chaque fois que nous en avons l'occasion nous condamnons toute atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'Afghanistan en faisant la démonstration la plus éclatante. L'intervention militaire soviétique qui s'y déroule depuis des années prend ces jours-ci une tournure de plus en plus féroce.

Le Luxembourg a soutenu à cet effet les différentes résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'ONU pour trouver un règlement pacifique de la question afghane.

- A la cérémonie commémorative du 10e Anniversaire de l'acte final d'Helsinki (en août 1985), nous avons rappelé l'importance que nous attachons à la «troisième corbeille» de l'Acte, celle qui précisément devrait permettre de desserrer quelque peu le carcan qui limite les libertés d'expression et de mouvement des habitants des pays de l'Europe de l'Est.

- L'Amérique latine quant à elle nous offre à la fois des motifs d'insatisfaction très grands et des raisons d'espérer.

Pour ce qui est du Chili, nous dénonçons de la manière la plus énergique les répressions sanglantes de manifestations pacifiques, les emprisonnements et les cas de tortures dont sont victimes les opposants du régime Pinochet.

Simultanément nous notons avec satisfaction dans d'autres pays du Continent Sud-Américain un mouvement très prononcé vers le rétablissement de la démocratie.

Malgré cette évolution nous sommes réellement préoccupés du sort des prisonniers politiques en Uruguay ainsi que de leurs conditions d'emprisonnement.

En 1984 le Luxembourg a condamné le raid des troupes guatémaliennes contre le camp de réfugiés à Churachero au Mexique.

Nous espérons que les efforts des pays du groupe de Contadora seront couronnés de succès. Lors de la Conférence CEE-Amérique centrale à Luxembourg, nous avons apporté notre appui et notre diligence au problème de la paix en Amérique centrale.

Dans le document final de la Conférence les partenaires ont déclaré, inter alia, qu'ils souhaitent promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques. En ce qui concerne la situation plus particulière du Nicaragua, la position du Luxembourg en faveur du processus de paix et des principes de la non-ingérence et de l'autodétermination a été clairement affirmée. Mais dans nos discussions avec les responsables politiques du Nicaragua, nous avons également insisté sur le retour à une démocratie pluraliste et au plein rétablissement des libertés publiques dans ce pays de l'Amérique centrale.

- La situation au Moyen-Orient exige également des interventions répétées en faveur des droits de l'homme.

Dans le cadre d'un règlement pacifique, le Luxembourg se bat pour la reconnaissance du droit de chaque Etat, y compris le Liban et Israël, à vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties, mais aussi du droit du peuple palestinien à l'autodétermination avec tout ce que cela implique.

La guerre irano-iraquienne, et les violences contre les Bahais en Iran ont été maintes fois le sujet d'interventions auprès de l'ambassade concernée. L'histoire européenne nous apprend que les guerres de religion peuvent être les plus longues et les plus inexorables des guerres: Quand il brûle, quand il torture ou quand il tue au nom de Dieu, l'homme est capable de sa plus grande férocité . . .

- La même remarque pourrait s'appliquer à la situation que nous rencontrons dans plusieurs parties de l'Asie. Ainsi les Douze ont entrepris des démarches pressantes auprès du Gouvernement du Sri Lanka pour que les autorités locales fassent leur tout possible pour garantir à toutes les communautés de l'île le respect de leurs droits les plus fondamentaux.

En 1985, les Dix ont publié une déclaration commune condamnant les graves violations des droits de l'homme et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies ainsi que de la souveraineté territoriale de la Thaïlande. Ils ont également protesté contre l'invasion du Cambodge par l'armée vietnamienne et le cortège d'atrocités qui nous est signalé régulièrement de cette partie du monde.

En Indonésie nous sommes intervenus discrètement et à titre humanitaire dans le souci de faire respecter les droits de l'homme, en particulier dans les cas d'un certain nombre de condamnés à mort.

Ensemble avec le Danemark, la Norvège et la Grèce nous avons récemment voté contre l'accession immédiate de la Turquie à la Présidence du Conseil de l'Europe. Nous estimions en effet que tant que les libertés privées et publiques ne sont pas pleinement rétablies dans ce pays, la Turquie ne pouvait assumer la présidence d'une Institution Internationale dont une des missions est précisément de veiller sur les droits de l'homme.

J'ai cité nommément la Norvège, le Danemark, la Grèce . . . J'aurais pu individualiser d'autres pays comme l'Autriche, la Suisse, la Suède, patrie d'Olof Palme . . .

C'est que dans la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme nous avons des alliés naturels prédestinés par l'Histoire: des puissances petites et moyennes sans passé colonial, des pays neutres, des pays qui se sont forgé une réputation libertaire incorruptible par leur longue tradition démocratique ou par une longue lutte contre une dictature intérieure ou un envahisseur étranger.

Mesdames,  
Messieurs,

Il y a lieu de prendre connaissance des rapports annuels d'Amnesty International pour mesurer l'ampleur des violations des droits de l'homme. D'après vos rapports, même l'Europe Occidentale n'est pas à l'abri des violations de droits de l'homme.

Dans le combat pour les droits de l'homme, l'efficacité d'une action commune des pays démocratiques, agissant à travers les institutions internationales, dont ils sont membres, ne doit pas être méconnue.

C'est ainsi qu'au niveau de la Communauté Economique Européenne, le Gouvernement luxembourgeois a appuyé avec détermination la Présidence néerlandaise dans sa proposition de faire adopter par le Conseil une déclaration commune entre le Conseil, le Parlement Européen et la Commission, visant à codifier nos vues et nos objectifs dans le domaine des droits de l'homme.

Dans cette déclaration qui a été adoptée par le Conseil des Ministres du 12 mai dernier, nous constatons l'existence et la croissance dans la Communauté d'attitudes, de mouvements et d'actes de violences xénophobes qui sont dirigés contre les immigrés.

#### La déclaration commune

- condamne avec vigueur toutes les manifestations d'intolérance, d'hostilité et d'utilisation de force à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de différence raciale, religieuse, culturelle sociale ou nationale,
- affirme notre volonté de sauvegarder la personnalité et la dignité de chaque membre de la société et de refuser toute forme de ségrégation à l'encontre des étrangers,
- estime indispensable que soient prises toutes les dispositions nécessaires pour garantir la réalisation de cette volonté commune,
- souligne la détermination à poursuivre les efforts déjà entrepris pour protéger l'individualité et la dignité de tout membre de la société et à refuser toute forme de ségrégation des étrangers,
- et met en évidence l'importance d'une information adéquate et objective et de la sensibilisation de tous les citoyens face au danger du racisme et de la xénophobie, ainsi que la nécessité d'une vigilance constante pour prévenir ou réprimer tout acte ou forme de discrimination.

Au niveau des Nations Unies le Gouvernement a marqué son accord aux initiatives du Secrétaire Général visant la convocation d'une Conférence spéciale consacrée aux droits de l'homme.

Le Luxembourg a souhaité notamment qu'aboutisse le projet de création d'un Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme qui, par une action permanente et continue, pourrait contribuer de manière efficace à assurer une meilleure protection et défense des droits de l'homme dans le monde.

Au niveau du Conseil de l'Europe, la mise au point par la Commission des droits de l'homme d'un projet de convention sur la torture, retient particulièrement l'attention de notre Gouvernement. Cette convention permettra, nous l'espérons, d'élargir utilement le cadre des dispositions conventionnelles applicables dans ce domaine. Mais il est essentiel que les articles 19 et 20 du projet relatifs à la présentation et à l'examen des rapports des Etats, et à l'institution d'un dispositif d'enquête, fassent partie intégrante du système de mise en oeuvre obligatoire de la convention, de façon à ce qu'elle s'applique à tous les Etats adhérents. Le Luxembourg a d'ores et déjà appuyé l'idée lancée par un de ses partenaires (la France) de la constitution d'un corps d'observateurs qui pourraient intervenir avec l'accord des Etats concernés, en particulier à l'occasion des procès susceptibles de mettre en cause les droits de l'homme.

En cette année 1986, qui marquera le quarantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la voix du Luxembourg doit s'élever partout où les libertés fondamentales de l'homme sont menacées ou violées.

## La session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Luxembourg

Dans le cadre de ses deux sessions annuelles, l'Assemblée de l'Atlantique Nord a tenu sa session de printemps à Luxembourg du 23 au 26 mai 1986. L'Assemblée de l'Atlantique Nord qui regroupe 186 parlementaires des 16 pays de l'OTAN vient ainsi de siéger pour la troisième fois au Grand-Duché. La session plénière du 26 mai a été précédée des réunions des différentes commissions constituées au sein de l'Assemblée qui cette année ont plus particulièrement abordé les dossiers des armes chimiques, le terrorisme, l'initiative de défense stratégique et d'autres questions essentielles comme la coopération en matière de défense, la maîtrise des armements et le respect des accords, le transfert de technologie, l'impact des divergences des opinions publiques sur l'avenir de l'Alliance et la coopération économique.

Rappelons que Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu le 23 mai 1986 au Palais grand-ducal une délégation de l'Assemblée conduite par le Président en exercice, Monsieur Charles Mc C. Mathias Jr., Membre du Sénat des Etats-Unis. En marge des travaux, les délégués ont été entre autre les hôtes du Président de la Chambre des Députés et du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Un programme de visites a conduit les délégués lors de leur séjour dans notre pays à la découverte de la capitale, de la centrale électrique de l'Our et du château de Vianden.

Sachez qu'Amnesty International trouvera auprès du Ministre des Affaires Etrangères un accueil toujours bienveillant pour l'action désintéressée et persévérante qu'elle déploie depuis 25 ans afin de permettre à l'opinion publique de prendre conscience des violations des droits de l'homme.

A la requête de votre président, nous nous efforçons autant que faire se peut d'épargner à l'activité des N.U. dans le domaine des droits de l'homme les conséquences négatives de la présente crise financière de l'ONU. Pour ce qui est de l'action immédiate, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, dont la mission est de suivre les agissements des Etats membres, aurait grand intérêt en prenant l'action de A.I. comme témoin. Le comité devrait porter prioritairement son investigation sur l'examen concret des cas individuels dont il est saisi, plutôt que sur l'analyse générale des règles constitutionnelles et des lois en vigueur, dont la portée demeure souvent théorique.

Faire préserver les droits de l'homme partout dans le monde est une oeuvre de longue haleine qui demande un engagement sans répit.

«Une seule atteinte contre une personne humaine est une atteinte contre toutes les autres».

Amnesty International a compris cette globalité. C'est pourquoi son action mérite notre estime et a droit à notre encouragement.

Lors de la session plénière qui a eu lieu le 26 mai, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte:

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de m'adresser aujourd'hui à votre Assemblée. Votre réunion de ces derniers jours a été un témoignage éloquent de la contribution que les parlementaires, représentant les citoyens de nos pays, apportent au débat sur la sécurité de l'Alliance atlantique.

Le dialogue constructif avec l'Est et le maintien d'une défense crédible sont les deux axes directeurs et indissociables de la politique alliée de sécurité. Les deux axes de cette politique nourrissent la discussion. Souvent les décisions à prendre sont âprement débattues dans les pays et les familles politiques que vous représentez. Ceci n'a rien d'étonnant. La rigueur du débat traduit à la fois l'extrême importance des problèmes qui se posent, et la vitalité du processus démocratique par lequel - vous, honorables parlementaires, et à travers vous nos peuples tiennent à examiner si les moyens proposés sont en accord avec le but fondamental que nous poursuivons et sur lequel il n'y a pas de tergiversations: Le maintien de la paix et de notre liberté.

L'appui des citoyens est bien ce qui nous distingue fondamentalement de ceux qui ne partagent pas nos valeurs, et de ce fait l'assentiment de nos peuples avec les lignes directrices de notre politique de sécurité, nous paraît particulièrement important, Monsieur le Président.

Après 1980 et 1984 l'Assemblée de l'Atlantique nord s'est réuni à nouveau ici à Luxembourg dans cet hémicycle qui est en principe destiné au Parlement Européen. Permettez-moi en tant que Premier Ministre du pays de la présidence sortante des Communautés Européennes et de la future présidence de l'Union de l'Europe occidentale d'interpréter cette circonstance comme une démonstration du rôle qu'une Europe unie joue au service des intérêts de l'Alliance atlantique.

La coopération entre européens - y compris dans le domaine de la sécurité et de la défense - ne devra jamais se faire au détriment de l'Alliance. Bien au contraire, le renforcement du pilier européen apportera une meilleure sécurité à toute la zone du traité atlantique. Le fardeau que constitue la défense de la liberté est très lourd, au point que ni l'Amérique du Nord ni l'Europe ne peuvent le porter à elles-seules. Le Gouvernement luxembourgeois s'interdit de concevoir la sécurité de l'Europe et de l'Occident autrement qu'en étroite collaboration avec ses amis américains et canadiens. Je sais que cette idée maîtresse de la politique étrangère de mon pays est partagée par tous nos alliés européens.

L'étroite association entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord est le garant de notre sécurité, de notre liberté et de notre bien-être matériel. Il ne faut dès lors pas s'étonner que les défis auxquels le monde occidental et son type de société doivent faire face, visent en fin de compte à saper la cohésion transatlantique. Trois exemples l'illustrent à suffisance.

La double décision de 1979 sur les forces nucléaires de portée intermédiaire a suscité dans nos opinions publiques des débats d'une rare intensité (et les négociations de Genève ne manqueront pas d'alimenter encore ces discussions dans les mois à venir). L'enjeu politique fondamental de ce débat est le lien entre l'Europe et la garantie nucléaire américaine.

Nous vivons dans un monde où l'évolution politique reste souvent à la traîne d'enchaînements technologiques fulgurants. Les tensions qui en résultent présentent un risque pour l'unité stratégique et la cohésion de l'Alliance.

En matière de lutte contre le terrorisme il existe dans une certaine mesure une approche différente de part et d'autre de l'Atlantique, mais sur le fond du problème il n'y a pas de divergence fondamentale. En revanche la déchirure provoquée entre les opinions publiques de part et d'autre de l'Atlantique ne paraît pas encore cicatrisée, ce qui est bien sûr profondément regrettable.

Pourtant l'Alliance est unanime à condamner le terrorisme international, un fléau auquel n'échappe aucun de nos pays. Bien des Gouvernements euro-

péens l'ont combattu avec succès dans le passé. Ils le combattent encore aujourd'hui. Mais aucun des alliés ne connaît à ce fléau un remède-miracle.

Faut-il pour autant accepter que le terrorisme réussira à miner notre cohésion; nous pensons au contraire qu'il faudra tout faire pour éviter ce que des années de discussions souvent véhémentes sur l'effort de défense et la dissuasion nucléaire n'ont pas su engendrer.

Monsieur le Président,

Votre Assemblée s'est longuement penchée sur l'état des relations Est-Ouest. Nous avons avec l'Union soviétique et les pays de l'Est certains intérêts communs, certes bien des désaccords séparent encore les deux côtés. Mais quels que puissent être ces obstacles ils ne doivent - ni empêcher le progrès dans les secteurs d'intérêt commun - ni freiner nos efforts pour atténuer les divergences qui subsistent.

Le contrôle des armements figure parmi les domaines où les préoccupations occidentales rejoignent - du moins sur le plan théorique - celles de nos voisins d'Europe de l'Est. En cette matière M. Gorbatchov a fait récemment diverses déclarations publiques que les Gouvernements alliés ont examiné avec tout l'intérêt qu'elles méritent. Le sujet est indéniablement très complexe, trop complexe et trop technique en tout cas pour être résolu par une succession de joutes oratoires sur la place publique.

Dans l'état actuel des choses il appartient maintenant à l'Union soviétique de traduire ses déclarations publiques de bonne intention en propositions concrètes et détaillées dans les différentes enceintes où des négociations sont en cours. Avec celles que les délégués occidentaux ont déjà soumises à Genève, Vienne et Stockholm, les négociateurs de part et d'autre disposeront alors des éléments qui permettront d'espérer des progrès. Je pense en particulier que des résultats substantiels pourront être obtenus dans les domaines des forces nucléaires intermédiaires et des armes chimiques, deux domaines où l'Alliance atlantique propose à chaque fois l'élimination totale des systèmes d'armes.

Mais le dialogue Est-Ouest ne saurait se limiter au contrôle des armements. Les droits de l'homme en constituent un élément essentiel. Promouvoir cette dimension humaine du dialogue Est-Ouest est une priorité de l'action diplomatique du Gouvernement luxembourgeois.

D'une façon générale mon Gouvernement attache une importance particulière à l'amélioration des relations Est-Ouest. Ce souci ne doit cependant pas nous conduire à méconnaître la vérité fondamentale qu'en dehors du dialogue constructif avec l'Est - notre politique de sécurité requiert une défense crédible.

Chaque allié est appelé à contribuer à l'effort de défense commun suivant ses capacités et structures particulières. La contribution de mon pays s'inspire de ce souci de solidarité avec nos alliés

- solidarité avec nos voisins en Europe centrale pour qui notre territoire national constitue en temps de crise une importante voie de communication que nous protégeons
- solidarité avec nos alliés des flancs à la sécurité desquels nous contribuons par notre participation à la force mobile alliée
- solidarité avec nos amis américains auxquels nous lient un grand nombre d'accords portant sur les dépôts militaires américains dans mon pays ou sur l'accueil à Luxembourg des troupes américaines de renforcement rapide pour l'Europe.

Cette approche en matière de défense ne fait que refléter la solidarité avec nos alliés et nos voisins qui constitue la base de l'action politique et diplomatique du Luxembourg que ce soit dans l'enceinte atlantique ou dans le cadre des Communautés Européennes.

Monsieur le Président,

Grâce à vos échanges d'idées de plusieurs jours, vous quitterez sans doute Luxembourg avec une meilleure compréhension des motivations des attitudes de vos collègues et des Gouvernements alliés. Normalement l'Assemblée traduira le fruit de ses réflexions en résolutions ou recommandations qu'elle adressera au Conseil de l'Atlantique nord.

S'il m'était permis de renverser pour un moment cet ordre des choses, j'adresserais - en guise de conclusion - une recommandation personnelle aux honorables parlementaires: Qu'ils puissent transmettre cette meilleure compréhension de la politique d'autrui aux citoyens de part et d'autre de l'Atlantique dont ils sont les élus et les représentants

## La place financière de Luxembourg

A la fin de l'année 1985, 118 établissements de crédit étaient autorisés à exercer leur activité à Luxembourg, et 21 établissements non-bancaires. La somme de leurs bilans dépassait 7600 milliards de francs et ils occupaient plus de 10.000 personnes. L'évolution favorable des résultats bruts est notamment due au succès dans les efforts de diversification de la place financière. L'année a également été marquée par une croissance rapide du nombre des organismes de placement collectif. En fin d'année on comptait 98 fonds communs de placement et 115 sociétés d'investissement. La consolidation de l'enracinement de la place financière a été poursuivie conformément à la déclaration gouvernementale en vue du maintien de sa compétitivité tant sur le plan législatif et réglementaire qu'en matière administrative et fiscale.

Sur le plan législatif il faut mentionner la loi du 28 janvier 1986 introduisant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée et modifiant ou abrogeant certaines dispositions en matière de surveillance bancaire. Cette loi a transposé en droit national une directive du Conseil des C.E. du 13 juin 1983 qui entendait entériner un accord entre autorités de contrôle bancaire. Elle a en même temps réalisé des simplifications dans le domaine du contrôle des

- afin que d'une part le citoyen européen garde à l'esprit le fait que les Etats-Unis et le Canada fournissent une contribution essentielle et donc indispensable à la sécurité européenne
- et d'autre part de telle sorte que le citoyen d'Outre Atlantique sache que son pays contribue en Europe à la défense de l'Occident tout entier, c'est-à-dire y compris du continent nord-américain.

Il est un fait que les opinions publiques dans nos différents pays n'évoluent pas toujours dans le même sens. Ces divergences sont plus particulièrement sensibles pour ce qui est des opinions publiques américaine et européenne. Le phénomène est inquiétant à plus d'un titre. Aussi est-ce pour nos Gouvernements, pour nos parlementaires un devoir de le combattre et d'éviter qu'un fossé insurmontable ne se creuse.

Dans les circonstances du moment, l'Assemblée fournira assurément une importante contribution pour une plus forte cohésion transatlantique. Celle-ci ne peut s'apprécier en termes de partage des charges, en fonction de l'application d'un article du Traité, par la mise à disposition d'une facilité militaire ou par le «linkage» entre telles et telles armes nucléaires. Cette cohésion n'est certes pas automatique. Elle est un acte de volonté politique. Cette volonté n'existera qu'avec le concours de citoyens directement concernés. Ces citoyens, dans l'intérêt desquels l'Alliance poursuit son action pour le maintien de la paix, de la liberté et du bien-être de nous tous.

comptes d'une banque et des procédures d'autorisation auxquelles les banques sont soumises.

La loi du 28 janvier 1986 portant modification de l'article 27 de la loi coordonnée du 27 novembre 1984 relative à la surveillance du secteur financier a pour objet de libérer les succursales luxembourgeoises des établissements de crédit étrangers de l'obligation de respecter certains ratios de gestion sous certaines conditions de contrôle garanties.

Le projet de loi sur le droit de la preuve qui adapte le droit de la preuve aux développements de l'informatique et de la micrographie a été adopté par la Chambre des Députés en 1ère lecture le 25 février 1986.

Trois autres projets de loi d'une importance majeure restent soumis à l'examen parlementaire.

Le projet de loi no 2791 modifiant certaines dispositions relatives au dépôt et au mandat a fait l'objet de plusieurs amendements en 1985. Il vise en premier lieu la sécurité juridique des personnes qui sont amenées à traiter avec des mandataires qui se prévalent de la continuité de leur mandat après le décès de leur mandant. La sécurité juridique que ce projet doit apporter dans un domaine jusqu'ici mal défini est essentielle

pour le développement des activités de gestion de fortune avec une clientèle privée étrangère.

Le projet de loi portant 1. modification de certains articles du code civil relatif au transport de créances et au gage 2. insertion au code de commerce d'une nouvelle réglementation du gage commercial et des dispositions relatives au contract de commission. 3. modification de certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 27 mai 1937 portant réglementation de la mise en gage du fonds de commerce, a été complètement remanié début 1985 pour tenir compte de la plupart des observations du Conseil d'Etat sur un premier projet. Ce texte remanié a fait l'objet d'un avis complémentaire du Conseil d'Etat sur la base duquel ce projet devrait pouvoir être adopté dans un avenir rapproché.

Un troisième projet de loi a été déposé le 20 septembre 1985. Le 4 décembre 1985 le Gouvernement a communiqué à la Chambre des Députés qu'il se ralliait à l'amendement proposé par le Conseil d'Etat à ce texte qui vise à éliminer ou à modifier certaines dispositions qui se sont avérées peu pratiques, dans la loi sur les chèques.

Pour l'instant les travaux préparatoires concernant un texte sur les opérations de mise en pension sont assez avancés. Alors que l'examen de l'introduction en droit luxembourgeois du trust comme institution juridique continue, le Ministère envisage de soumettre à un examen approfondi la loi sur les consignations qui date du 12 février 1872.

Ce programme justifie la reconduction de la commission pour amélioration de l'infrastructure législative de la place financière.

A côté de ces textes législatifs élaborés sous l'égide du Ministère du Trésor, celui-ci a donné son avis sur un nombre de projets élaborés par d'autres Ministères, qui touchent de loin ou de près à la place financière.

Il s'agit entre autres du projet de loi concernant la représentation des obligataires et du projet de loi relatif à la protection du consommateur. Le Ministère est également consulté sur les projets de loi de non-double imposition.

A côté de cette activité législative abondante en faveur de la place financière certaines mesures fiscales ont été prises en vue de consolider la compétitivité de la place.

Un règlement grand-ducal du 10 octobre 1985 modifiant le règlement grand-ducal du 26 mai 1979 portant exécution de l'article 134 bis alinéa 1er lettre b et alinéa 3, lettre b de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu a relevé les plafonds d'imputation de l'impôt étranger retenu à la source. La loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôt commercial communal et d'impôt sur le total des salaires qui adapte les abattements et les limites d'imposition bénéficiera également à la place financière. Il en va de même de la loi améliorant le traitement fiscal des participations d'entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

Par ailleurs en raison de la persistance et dans certains cas l'aggravation des problèmes de la dette dans un nombre croissant de pays, il a été décidé d'élargir la base de calcul et de relever les taux de l'amortissement forfaitaire pour risques de non-recouvrement.

Le régime fiscal des cadres dirigeants étrangers des banques a également été adapté par analogie aux possibilités existantes pour les nouvelles industries.

Le Gouvernement a eu plusieurs échanges de vue sur un avant-projet de loi concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accises, des cotisations de sécurité sociale, des cotisations des chambres professionnelles et de la taxe sur la valeur ajoutée. L'avis final du Ministère du Trésor est transmis début mars au Gouvernement.

L'action du Ministère sur le plan administratif en faveur de la place financière se situe d'un côté dans la préparation et le suivi des décisions gouvernementales mentionnées plus haut, dans l'élaboration de statistiques et les négociations avec les administrations concernées, notamment en matière fiscale, et dans une coordination accrue avec les milieux intéressés organisés dans un effort concerté de promotion de la place financière à l'étranger. Dans cette optique on peut citer l'association du Ministère du Trésor aux campagnes de promotion commerciale et d'attraction de nouveaux investissements qui sont engagées par le Ministère de l'Economie et le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

(Extrait du rapport d'activité 1985 de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre du Trésor, présenté à la Chambre des Députés en février 1986.)

## La Bourse de Luxembourg en 1985

La Bourse de Luxembourg a inscrit deux records à son actif en cette année 1985: celui des nouvelles admissions à la cote et celui du volume échangé sur son marché secondaire. Véritable reflet du marché primaire international, la cote officielle a enregistré 1.012 nouvelles admissions de valeurs mobilières, dont 951 à revenu fixe, portant ainsi à 3.463 le nombre de valeurs admises aux négociations, soit un accroissement de 27,7% par rapport à l'exercice précédent. Parallèlement, le volume des transactions réalisées en Bourse de Luxembourg s'est caractérisé par une variation positive de 18,3% par rapport à l'année 1984.

Deux autres faits ont également marqué l'année 1985. Il s'agit en premier lieu de l'accroissement considérable du nombre d'organismes de placement collectif cotés en bourse. En effet, grâce à des changements intervenus dans la législation luxembourgeoise, l'intérêt des investisseurs tant professionnels que privés s'est porté davantage vers les véhicules d'investissement en valeurs mobilières. La tendance haussière des marchés boursiers aidant, et le nombre de ces organismes de placement collectif cotés augmentant de 42 unités, le patrimoine total de tous les organismes luxembourgeois s'est gonflé de Flux 179,2 milliards.

L'autre fait important de l'année 1985 a été l'activité intense sur le marché luxembourgeois des émissions publiques d'actions. Ce dernier s'est ressenti des effets de la loi du 27 avril 1984 dont le but est de favoriser les investissements productifs et la création d'emplois, grâce à la promotion de l'épargne en valeurs mobilières. Ainsi, les émissions d'actions nouvelles ont plus que doublé en un an et deux sociétés luxembourgeoises ont émis chacune un emprunt convertible.

## LE MARCHE NATIONAL DES VALEURS MOBILIERES

Le volume total des émissions publiques de valeurs mobilières sur le marché national des capitaux a enregistré une hausse de 54,17% par rapport à l'exercice 1984. Il s'est chiffré à 17,766 milliards de francs pour 11,524 milliards en 1984. Bien que les émetteurs étrangers et les institutions internationales se soient encore approprié la plus grosse part du marché, les organismes financiers luxembourgeois y ont eu à nouveau recours d'une façon appréciable.

### EMISSIONS PUBLIQUES D'EMPRUNTS EN FRANC LUXEMBOURGEOIS ET D' ACTIONS DE SOCIETES LUXEMBOURGEOISES (en millions Flux)

	1983		1984		1985	
<b>OBLIGATIONS ORDINAIRES</b>	10.650	( 95%)	10.950	( 95%)	14.700	( 83%)
<b>LUXEMBOURG</b>						
Etat grand-ducal .....	3.000	( 27%)	2.250	( 20%)	1.000	( 6%)
Emprunts garantis par l'Etat	—		500	( 4%)	500	( 3%)
Villes et Communes .....	—		—		—	
Institutions financières .....	4.150	( 37%)	1.700	( 15%)	4.800	( 27%)
Autres émetteurs .....	—		600	( 5%)	600	( 3%)
<b>ETRANGER</b>						
Emetteurs étrangers et institutions internationales .....	3.500	( 31%)	5.900	( 51%)	7.800	( 44%)
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>	—		—		1.800	( 10%)
<b>ACTIONS*</b> .....	606,5	(100%)	574	( 5%)	1.266	( 7%)
<b>TOTAL</b> .....	11.256,5	(100%)	11.524	(100%)	17.766	(100%)

\* Source: Institut Monétaire Luxembourgeois

### LES VALEURS A REVENU FIXE

#### LE MARCHE NATIONAL DES EMPRUNTS OBLIGATOIRES

En 1985, la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg a enregistré l'admission de 21 emprunts obligataires nouveaux libellés en franc luxembourgeois pour

un montant global s'élevant à 15,35 milliards de francs, soit une hausse de 37,05% par rapport à l'exercice précédent. Au terme de 1985, le nombre d'emprunts libellés en franc luxembourgeois, et admis aux négociations en bourse, s'élève à 168 unités.

#### ADMISSIONS A LA COTE D'EMPRUNTS EMIS EN FRANC LUXEMBOURGEOIS (montants émis en Flux millions entre parenthèses)

	1983	1984	1985
Fonds d'Etat	3 (2.250) <sup>1)</sup>	2 ( 3.000) <sup>3)</sup>	1 ( 750) <sup>4)</sup>
Emetteurs luxembourgeois	9 (4.650) <sup>2)</sup>	4 ( 2.300)	9 ( 6.800) <sup>4)</sup>
Emetteurs étrangers	2 (1.200)	2 ( 1.100)	5 ( 3.000) <sup>4)</sup>
Institutions internationales	3 (1.700)	6 ( 4.800) <sup>3)</sup>	6 ( 4.800)
<b>Total</b>	17 (9.800)	14 (11.200)	21 (15.350)

<sup>1)</sup> : 2 emprunts émis en 1982

<sup>3)</sup> : 1 emprunt émis en 1983

<sup>2)</sup> : 1 emprunt émis en 1982

<sup>4)</sup> : 1 emprunt émis en 1984



**EVOLUTION DES EMPRUNTS PUBLICS COTES**  
(en Flux millions)

Année	Montant émis	Montant en circulation	en %
1976	11.148,3	8.128,2	(72,9%)
1977	11.799,0	8.576,2	(72,7%)
1978	11.818,0	8.204,2	(69,4%)
1979	12.318,0	8.140,6	(66,1%)
1980	12.818,0	7.787,4	(60,7%)
1981	14.118,0	8.521,2	(60,4%)
1982	15.518,0	9.780,9	(63,0%)
1983	17.176,0	11.037,4	(64,3%)
1984	19.169,0	13.062,2	(68,1%)
1985	19.419,0	12.914,9	(66,5%)

Source: Trésorerie de l'Etat et Bourse de Luxembourg

Au cours de 1985, le marché fut à nouveau essentiellement sollicité par les institutions internationales ainsi que par les organismes financiers, qu'ils soient luxembourgeois ou étranger. Le taux d'intérêt moyen des nouveaux emprunts ordinaires s'est chiffré à 9,092%, marquant ainsi une baisse de 1,158 point par rapport à la moyenne enregistrée durant l'année 1984.

Le marché en Bourse de Luxembourg des émissions libellées en franc luxembourgeois a connu une année 1985 quelque peu différente de la précédente. On y a en effet noté une hausse du volume des transactions de 12,58%, alors qu'en 1984 on y avait enregistré une baisse de 9,92%. L'évolution au sein même des différents secteurs a également divergé, s'étalant de -23,47% pour les émissions du secteur public luxembourgeois à +30,41% pour celles des sociétés luxem-

bourgeoises. La part des transactions en obligations effectuées en bourse a néanmoins légèrement diminué, se chiffrant à 10,41% à l'issue de l'exercice contre 11,01% fin 1984.

Les taux de rendement à échéance finale des emprunts libellés en franc luxembourgeois ont évolué différemment au premier trimestre selon la catégorie des émetteurs. Alors que les fonds d'Etat prolongeaient la tendance baissière de fin 1984, les taux de rendement des institutions internationales et autres émetteurs s'inscrivaient à la hausse. Dès le deuxième trimestre cependant, une tendance commune s'est dessinée: une baisse a d'abord été enregistrée au deuxième trimestre, suivie d'une phase de stabilité relative tout au long du second semestre.

**TAUX DE RENDEMENT A ECHEANCE FINALE DES EMPRUNTS EMIS EN FRANC LUXEMBOURGEOIS**

Date	Etat luxembourgeois	Institutions internationales à moyen terme	Autres émetteurs à moyen terme
27.12.1984	10,04	9,97	9,90
30.01.1985	9,83	10,00	9,82
27.02.1985	9,74	10,22	9,91
27.03.1985	9,70	10,31	10,14
30.04.1985	9,73	9,92	9,99
29.05.1985	9,72	9,76	9,61
26.06.1985	9,58	9,71	9,47
31.07.1985	9,34	9,95	9,55
28.08.1985	9,38	9,88	9,46
25.09.1985	9,28	9,90	9,44
30.10.1985	9,26	9,70	9,33
27.11.1985	9,24	9,65	9,29
30.12.1985	9,24	9,80	9,43

(Extrait du rapport 1985 de la Société de la Bourse de Luxembourg)

# Politique active de développement et de diversification économique

## Politique de diversification

Au-delà des efforts et contributions du Département de l'Economie dans le contexte de la restructuration et de consolidation de l'industrie sidérurgique, la politique en vue du renforcement et de la diversification du tissu économique-industriel a été poursuivie en 1985.

Les chiffres de base et les précisions sectorielles fournis dans le chapitre concernant l'application de la loi-cadre d'expansion économique et ceux se référant aux activités du département en matière de recherche industrielle soulignent amplement l'effort consenti à cet égard.

A noter par ailleurs le concours actif du Département dans le contexte des efforts de restructuration d'une série d'entreprises existantes.

En matière de stimulation des investissements, les efforts se sont concentrés tant sur les projets émanant des entreprises existantes que sur la sensibilisation de potentiels investisseurs étrangers. A ce dernier égard, il y a lieu de noter une intensification des efforts par une association plus étroite du réseau consulaire à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, ainsi que la mise en place d'un bureau supplémentaire de prospection économique aux Etats-Unis. Ce bureau, installé à la côte ouest des Etats-Unis, est opérationnel depuis le début de l'année 1986.

Par ailleurs, la décision du Gouvernement d'installer un bureau de prospection économique au Japon a impliqué une série de mesures préparatoires à cet effet.

Quant à l'initiative législative de révision de la loi-cadre d'expansion économique du 28 juillet 1973, il est rappelé qu'un projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 11 décembre 1984.

Les principales innovations de ce projet par rapport à la loi-cadre d'expansion économique ont déjà fait l'objet du rapport du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes, soumis à la Chambre des Députés dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de budget 1986 et ne seront donc pas reprises en détail.

Parallèlement, le projet de la future loi-cadre a été soumis à la Commission des Communautés Européennes conformément aux dispositions prévues par les articles 99 et suivants du Traité de Rome.

Une série d'informations supplémentaires, notamment quant à l'aspect régionaliste du projet de loi, ont été fournies par la suite à la Commission dans le cadre de la procédure d'examen de cette dernière.

A l'issue des discussions entre le Gouvernement et la Commission au cours du premier semestre 1986, le Gouvernement s'est vu obligé à procéder à un certain nombre d'aménagements de son projet initial, aména-

gements qu'il a déposés à la Chambre des Députés sous forme d'amendements.

Ces aménagements concernent en particulier l'approche régionaliste, approche qui retient dès à présent quatre parties territoriales:

- Sud du pays, comprenant les cantons d'Esch-sur-Alzette et de Capellen avec un plafond des aides de 20% du coût des investissements. Une sous-catégorie est prévue - anciens sites industriels, y compris les anciens sites sidérurgiques - pour lesquels l'aide maximale est de 25%;
- une région-tampon par rapport au Sud du pays, à savoir le canton de Luxembourg - aide maximale de 17,5%;
- Nord du pays - cantons de Wiltz et de Clervaux - aide maximale de 17,5%;
- Est du pays - canton de Grevenmacher - aide maximale de 17,5%;

En attendant la fin imminente de la procédure législative en la matière, la loi-cadre d'expansion économique du 28 juillet 1973 a été prorogée pour l'année 1986 dans le cadre de la loi budgétaire pour 1986 (art. 35) et continue d'être appliquée.

Pour ce qui est des travaux de la SNCI auxquels le Département a continué à donner son concours actif, le tableau ci-après renseigne sur les divers types d'intervention accordés en 1985 par rapport à 1984:

	1985	1984
Crédit d'équipement	848.000.000.-	741.991.000.-
Crédits à l'exportation	33.000.000.-	348.000.000.-
Prêts à long terme	585.000.000.-	313.000.000.-
Prêts CECA	122.000.000.-	270.000.000.-
Prêts à l'Innovation	28.500.000.-	29.900.000.-
Prêts participatifs	116.000.000.-	50.000.000.-
Participations	169.000.000.-	60.000.000.-

Il ressort de ce tableau que les interventions de la SNCI en faveur des investissements des entreprises ont augmenté substantiellement en 1985, ceci notamment en ce qui concerne les crédits d'équipement, les prêts à long terme et les prêts participatifs. Par contre, le montant des interventions sous la forme de prêts CECA est en régression.

Notons enfin l'augmentation significative, en 1985, des interventions sous forme de participations, la stabilité des montants accordés sous forme de prêts à l'innovation, ainsi que la forte régression des crédits à l'exportation.

L'année 1985 était encore caractérisée, en ce qui concerne le secteur industriel, par un certain nombre de restructurations d'entreprises existantes, efforts auxquels le Département était étroitement associé. Ces efforts ont pu être menés à bien dans tous les cas soumis et ont ainsi permis de maintenir quelque 580 emplois dans les entreprises CASA, Nonnemillen - Boulangerie de Berdorf, Para-Press, Cerabati, Nouvelle Mapré et LUDEC.

#### Rapport sur l'application de la loi-cadre d'expansion économique en 1985 (du 16.10.1984 au 31.12.1985)

Au cours de la période sous rubrique, la commission spéciale s'est réunie à 15 reprises et elle a émis 54 avis à propos d'aides au titre de la loi-cadre.

Demandes d'aide introduites au cours de l'exercice 1984: 60.

Les Ministres compétents pour l'exécution de la loi-cadre ont pris une décision dans 47 affaires.

Les décisions ont comporté l'application des aides suivantes:

- bonification d'intérêt (art. 3)	0
- subvention à l'investissement (art. 5)	46
- dégrèvement fiscal partiel (art. 7)	6
- mise en valeur de terrains industriels (art. 8)	0

Pour 6 projets, le dégrèvement fiscal partiel prévu à l'article 7 de la loi-cadre a été accordé parallèlement à une subvention en capital en vertu de l'article 5.

Dans un cas, une subvention en capital a été refusée du fait que l'entreprise bénéficiait d'ores et déjà d'un crédit d'équipement substantiel.

Les diverses aides ont été octroyées en faveur de 46 projets qui comportent des investissements de 2.693,79 millions de francs:

#### Importance des aides

FORME DES AIDES	MONTANT GLOBAL
Subvention en capital (art. 5)	348,53 MioF
Dégrèvement fiscal partiel (art. 7)	n.d.
	348,53 MioF

471 à 501 emplois additionnels seront créés à moyen terme suite à la réalisation des investissements ayant bénéficié d'une aide en 1985.

Ces emplois supplémentaires se répartissent de la façon suivante:

- 275 dans les entreprises existantes dès avant 1975;
- 79 dans les entreprises créées entre 1975 et 1984;
- 127-157 dans les entreprises créées en 1985;

Par ailleurs, les projets d'investissement importants dont l'étude a été entamée en 1985 et qui ont été ou seront traités au sein de la commission spéciale loi-cadre au cours de 1986 comportent la création de quelque 450 - 500 emplois.

Le taux moyen d'intervention au titre de la loi-cadre a été de 12,86% en 1985 (dans certains cas crédits d'équipement parallèles).

#### Investissements et créations d'emplois additionnels dans les entreprises industrielles existantes<sup>1)</sup> de 1983 au 31. 12. 1985 (hors sidérurgie)

Secteur	Années	Investissements* (MioF)	Emplois additionnels
Alimentation	1983	78,4	—
	1984	245,2	4
	1985	184,3	2
Fabrication métallique constructions mécaniques	1983	499,5	80
	1984	888,9	83
	1985	453,7	91
Fabrications chimiques et para-chimiques	1983	153,2	57
	1984	57,1	—
	1985	427,3	55
Services	1983	12,63	—
	1984	87,4	10
	1985	85,0	2
Divers	1983	198,5	90
	1984	235,9	32
	1985	346,1	125

\* prévisions des entreprises au moment de l'introduction de leurs demandes d'aides.

1) Les entreprises existantes sont celles établies sur le territoire luxembourgeois dès avant 1976

Investissements aidés (1.-c.) réalisés dans les entreprises existantes<sup>1)</sup>  
à partir de 1976 (1-11-1975) (hors sidérurgie)

Année	Investissements (Mio F.)*	Aides (Mio F)**	Emplois additionnels *
1976	517,9	41,6	55
1977	1807,9	154,8	393
1978	514,7	37,7	289
1979	1419,7	157,1	367
1980	1054,0	106,8	200
1981	1630,8	172,2	272
1982	1673,9	187,9	264
1983	942,3	83,8	227
1984	1514,6	151,5	129
1985	1495,4	177,6	275
	12571,2	1271,0	2471

\* = prévisions des entreprises au moment de l'introduction de leurs demandes d'aides

\*\* = montant de l'aide allouée par décision ministérielle

1) Les entreprises existantes sont celles établies sur le territoire luxembourgeois dès avant 1976.

(Extrait du rapport d'activité pour l'exercice 1985, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, à la Chambre des Députés lors des débats parlementaires dans le cadre budgétaire, en mars 1986).

## Le Commerce Extérieur du Grand-Duché

### Les échanges extérieurs en 1984 et 1985

#### Balance des paiements courants

Au cours des vingt dernières années, la balance des paiements courants c'est-à-dire la somme des balances des opérations sur marchandises, des opérations sur services et des transferts courants a toujours dégagé un excédent qui s'est accru sans cesse, grâce notamment au développement dynamique des activités internationales du secteur bancaire.

En 1984, le solde positif de la balance courante est ainsi estimé à quelque 60 milliards de francs.

Si ce résultat est en grande partie imputable à l'apport net considérable des revenus du facteur capital en provenance du reste du monde, il est indéniable que le développement des autres activités de services est non moins dynamique; aussi le solde de ces services a-t-il quasiment compensé le déficit commercial au cours des dix dernières années. L'expansion rapide des exportations de ces services («non facteurs») est essentiellement attribuable aux activités croissantes

dans le domaine des transports internationaux (notamment du fret aérien) et des services commerciaux ainsi qu'un déploiement des services concernant les communications.

En très nette détérioration au cours des années 70, le déficit de la balance commerciale s'est stabilisé au début des années 80 pour se résorber même légèrement en 1984, (23,4 milliards de francs en 1984, contre 24,7 milliards en 1983).

Etant donné que l'on enregistre pour la dixième année consécutive un important déficit commercial, il est peut-être utile de rappeler les raisons essentielles de ce déficit structurel:

- Détérioration des termes de l'échange et crise sidérurgique. Le renchérissement des produits pétroliers, la baisse des prix des produits sidérurgiques, ainsi que la chute de la demande des produits laminés sont essentiellement à l'origine de la nette détérioration de la balance commerciale à partir de 1975 - après le résultat record (excédent de 13 milliards de francs) enregistré en 1974.

#### BALANCE COMMERCIALE DU LUXEMBOURG

Spécification	Unité: Milliard de francs							
	1970	1974	1975	1980	1981	1982	1983	1984
Exportations (FOB)	42,5	82,6	65,3	87,9	88,6	101,9	111,5	145,6
Importations <sup>2)</sup> (CAF)	38,2	69,5	69,2	105,6	111,3	124,6	136,2	169,0
Solde de la balance commerciale	4,3	13,1	-3,9	-17,7	-22,7	-22,7	-24,7	-23,4
Taux de couverture des importations par les exportations	111	119	94	83	80	82	82	86

1) chiffres provisoires

2) y compris gaz et électricité

- Accroissement de la consommation privée. Le développement économique des vingt dernières années s'est accompagné d'une progression spectaculaire du niveau de vie, lequel a pratiquement doublé au cours des deux dernières décennies. Etant donné que la majorité de ces articles proviennent de l'étranger, la progression des dépenses de consommation a entraîné un accroissement sensible des importations.

- Mutations structurelles intersectorielles. Au cours de la dernière décennie, l'importance relative des services dans le produit intérieur brut est passé de quelque 45% à plus de 60%. Si cette diversification de notre économie a permis de réaliser une nette amélioration de la balance des services, elle a en même temps entraîné une aggravation - sûrement de moindre importance - du déficit commercial.

En effet, la plupart des activités de services nécessitent au départ un important investissement, dont une grande partie du matériel doit être importée. Par ailleurs, tout au long du processus de production de services, l'on utilise des biens matériels (rentrant dans la consommation intermédiaire et/ou servant de support en vue de l'échange des services) qui sont également achetés à l'étranger.

Compte tenu de ces mutations il importe donc - aujourd'hui plus qu'hier - d'analyser la balance des paiements courants pour conclure quant au résultat positif ou négatif réalisé au niveau des échanges économiques avec l'étranger.

#### Le commerce extérieur en 1984

Sous l'effet de la reprise de l'économie mondiale et partant de la nette amélioration du commerce mondial (+ 9% en volume), les ventes à l'étranger du Luxembourg ont progressé sensiblement (+ 31%).

Etant donné que les importations ont augmenté à un rythme inférieur (+ 24%), le déficit de la balance commerciale s'est légèrement résorbé.

#### Exportations

En 1984, les exportations de marchandises se sont élevées à quelque 146 milliards de francs.

La progression des ventes à l'étranger du Luxembourg s'explique surtout par la reprise dans la sidérurgie.

Par rapport à 1983, les expéditions des sociétés Arbed et MMRA ont progressé resp. de 16,2% en volume et de 43,1% en valeur. La sidérurgie luxembourgeoise a essentiellement bénéficié de demandes accrues de la part des pays européens et de l'Amérique du Nord. L'expansion en volume a été accompagnée d'une importante hausse des prix. Elle a été rendue possible grâce au maintien, par les autorités communautaires, du régime de contingentement des productions et des livraisons, complété par la fixation de prix minima obligatoires pour les produits plats et les poutrelles.

Par ailleurs, l'on note également un net accroissement des exportations de produits plastiques et des

pneumatiques, grâce à une bonne tenue des entreprises de ces secteurs sur les marchés étrangers.

#### Importations

La nette reprise de l'activité économique a forcément entraîné un accroissement des achats à l'étranger étant donné qu'une part importante des biens intermédiaires et des biens d'équipement doivent être importés. En 1984 les importations s'élèvent à environ 169 milliards de francs, contre 136 milliards en 1983.

Les approvisionnements à l'étranger en produits minéraux (le principal groupe de produits qui représente près d'un cinquième des achats à l'étranger) ont progressé de près de 20%.

Les importations de minerais de fer ont augmenté sensiblement et s'élèvent en 1984 à 6,3 millions de tonnes contre 5,5 millions en 1983.

Toutefois, compte tenu du tassement de la consommation de produits pétroliers corroboré par une stabilisation des prix, la facture pétrolière s'est maintenue à quelque 14 milliards de francs.

Alors que la reprise conjoncturelle dans l'industrie a donné lieu à une augmentation du volume des importations des autres matières premières, l'on note également une flambée des valeurs unitaires de ces matières, notamment de celles payées en dollar. Cette hausse est essentiellement à mettre en relation avec l'appréciation (+ 13%) de la devise américaine par rapport au franc belgo-luxembourgeois, alors que les prix - exprimés en dollars - de la plupart des matières premières, n'ont guère varié.

A la suite de l'évolution stagnante d'achat, les importations de biens de consommation n'ont guère progressé.

#### Répartition géographique:

En 1984 l'on note essentiellement un recul de la part relative des **exportations** vers les pays limitrophes, c'est-à-dire les principaux partenaires commerciaux du Luxembourg. Alors que les ventes à ces pays ont continué à progresser sensiblement (à un rythme supérieur à 20%) les expéditions vers d'autres pays de l'Europe, les Etats-Unis et certains pays asiatiques, ont progressé plus rapidement encore.

En ce qui concerne la France et l'Allemagne, le recul relatif s'explique surtout par une faible augmentation des livraisons de laminés. Alors que les exportations de produits sidérurgiques vers la Belgique ont progressé sensiblement, l'on note une quasi-stagnation (en valeur) des ventes de produits alimentaires et de biens d'équipement.

Sous l'effet de la reprise économique, les livraisons vers l'Amérique du Nord ont plus que doublé et ont essentiellement bénéficié à la sidérurgie. En 1984, les fournitures aux Etats-Unis s'élèvent à 8,4 milliards de francs et représentent quelque 5,7% des exportations totales du Luxembourg, contre 4% en 1983.

Les exportations de produits en métaux représentent environ les trois quarts des livraisons à destina-

tion du continent asiatique (contre 48% seulement pour les exportations totales du Luxembourg). Aussi les importantes commandes adressées à la sidérurgie notamment par l'Inde et la Chine expliquent-elles l'importante progression des exportations en Asie (7,8 milliards de francs en 1984, contre 4,7 milliards en 1983).

La structure géographique des importations du Luxembourg reste quasiment inchangée par rapport aux années précédentes. L'on note essentiellement des évolutions divergentes au niveau des achats auprès de nos trois principaux fournisseurs. Compte tenu des approvisionnements en demi-produits français de la sidérurgie luxembourgeoise, les importations totales en provenance de la France ont progressé de 35%. Par contre, sous l'effet d'un tassement des livraisons allemandes de biens d'équipement et de matériel de transport, les importations en provenance de l'Allemagne ont augmenté (+ 16%) à un rythme inférieur à l'ensemble des importations.

La progression de plus de 40% des importations en provenance de l'Amérique est due tant à la relance des livraisons de minerai de fer brésilien (170 000 tonnes en 1984 contre seulement 23 000 en 1983) qu'au renchérissement des approvisionnements aux Etats-Unis - à la suite de l'appréciation du dollar.

L'augmentation des importations en provenance de l'Asie (+ 26%) s'explique essentiellement par les livraisons accrues de caoutchouc naturel (notamment de Malaisie, Indonésie et Singapour); ces matières représentent plus de la moitié des fournitures asiatiques.

#### L'évolution en 1985:

Au cours des dernières années le mouvement de l'économie mondiale a été surtout fonction de l'orientation conjoncturelle aux Etats-Unis. Ainsi la reprise du commerce mondial en 1984 est-elle surtout à mettre en relation avec l'expansion rapide des importations des Etats-Unis. Or, il s'avère que la force expansive de l'économie américaine s'affaiblit et que le rythme de croissance se ralentit.

A défaut d'une autre impulsion qui viendrait relayer la demande américaine, on devrait s'attendre à un ralentissement des échanges internationaux. En outre, la baisse du dollar risque d'entraîner une perte de compétitivité de l'Europe sur le marché américain, même si les pays européens peuvent bénéficier à court terme de termes de l'échange plus favorables.

Dans cette hypothèse, l'on devrait forcément s'attendre à un ralentissement des échanges commerciaux du Luxembourg à partir de la fin de l'année 1985.

Au vu des premiers résultats disponibles pour l'année 1985, l'on pourrait encore table sur une expansion sensible des exportations du Luxembourg.

Les résultats des dix premiers mois de 1985 sont gonflés par une vente extraordinaire de matériel de transport. En faisant abstraction de cette expédition, l'on note encore un taux de progression de quelque

12,4% par rapport à la même période de l'année précédente.

Après leur poussée extraordinaire en 1984, les exportations de produits sidérurgiques ont encore augmenté de 5% en volume, et près de 17% en valeur, ce qui traduit une nouvelle amélioration sensible des valeurs unitaires. Par ailleurs, l'on note une nette progression des exportations de produits plastiques et de pneumatiques qui s'élèvent à près de 17 milliards, contre quelque 14 milliards seulement en 1984.

Alors que l'on dispose des résultats du commerce avec les pays tiers à l'UEBL pour les dix premiers mois de 1985, les chiffres pour le commerce avec la Belgique ne sont pas encore connus.

L'analyse des importations du Luxembourg s'avère difficile étant donné que l'on ne dispose pas de résultats pour les approvisionnements en Belgique qui représentent plus d'un tiers des importations totales du Luxembourg.

En ce qui concerne les fournitures directes par les pays tiers à l'UEBL, on note une augmentation de plus de 9% au cours des dix premiers mois. Sous l'effet de la poursuite des achats de biens d'équipement et de biens intermédiaires par l'industrie et de la reprise timide de la consommation des ménages, les importations ont progressé de quelque 4% en volume.

La variation relativement modeste (+ 5%) des valeurs unitaires s'explique essentiellement par la bonne tenue du franc belgo-luxembourgeois par rapport aux autres monnaies européennes et son appréciation par rapport au dollar depuis le second trimestre de 1985. Par ailleurs, la stabilisation des cours de la majorité des matières premières et les tendances désinflationnistes dans les principaux pays fournisseurs, contribuent également à l'abaissement des prix à l'importation.

Même si l'on doit escompter un ralentissement du volume des exportations au cours du second semestre, il semble que le flux des importations, relativement modeste au cours du premier semestre, ne devrait guère varier au second semestre. Aussi pourrait-on table pour toute l'année 1985 sur une stabilisation, voire une légère résorption du déficit de la balance commerciale. Sous l'effet du relèvement des prix sidérurgiques en 1984 et 1985 et du ralentissement de la hausse des prix à l'importation, l'on devrait également s'attendre à une amélioration des termes de l'échange.

#### Promotion des exportations luxembourgeoises et diversification économique

Lors de la période d'activité sous examen, le Département du Commerce Extérieur a accru ses efforts dans le domaine de la promotion et de la prospection économiques.

En ce sens, l'intégration de nos représentations consulaires honoraires à l'étranger, et en particulier aux Etats-Unis, dans nos efforts de promotion et de prospection fut approfondie par trois mesures concrètes.

Tout d'abord, une conférence consulaire a eu lieu le 16 avril à Washington aux Etats-Unis qui réunissait tous nos représentants de l'Amérique du Nord sous la présidence du Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur. Cette réunion poursuivait un double but: elle fut d'abord informative pour les Consuls honoraires qui apprirent, à travers les divers exposés la philosophie et la structure de notre politique de diversification. Elle a permis de mettre à contribution tous les participants qui d'interrogèrent sur les moyens permettant une meilleure coopération et collaboration entre le Gouvernement, les responsables officiels sur place et les représentants honoraires. La conclusion de la réunion fut que dans l'avenir une stratégie plus sélective dans le choix des contacts serait nécessaire pour atteindre nos objectifs, que ces choix devraient être opérés par les consuls généraux de carrière, en connaissance des structures économiques et sociales luxembourgeoises, et que les liens devraient par la suite être établis sur le plan géographique, en étroite collaboration avec le réseau des consuls honoraires.

En second lieu, le Département publie dorénavant de façon régulière une brochure, «Luxembourg Contact», véritable trait d'union entre Luxembourg et ses représentants honoraires dans le monde. Le premier numéro de cette publication, en langue anglaise, est paru le 15 avril; elle aura également comme objectif d'informer les consuls des dernières nouvelles relatives au développement économique dans notre pays. «Luxembourg Contact» sera ainsi un forum d'échange d'idées et d'expériences entre les postes extérieurs et le Département.

Afin d'élargir le cercle des représentants honoraires à l'étranger, et de mieux pouvoir tenir compte des particularismes géographiques, tant d'un point de vue économique qu'industriel, le Département décernera le titre de Conseiller du Commerce Extérieur à des personnalités étrangères ou d'origine luxembourgeoise bien placées pour nous aider à faire mieux connaître notre pays et ses avantages à travers le monde.

Cette action de grande envergure dont les représentants honoraires seront la cheville ouvrière sur le plan local, sera coordonnée et supervisée par des consuls de carrière dont les premiers sont actifs depuis janvier 1986 à New-York et à San-Francisco. La décision d'ouvrir une Ambassade à Tokyo se place dans un contexte analogue, à savoir celui de nos relations économiques avec le Japon. Les représentants de carrière seront également chargés de la coordination avec le Département du commerce Extérieur à Luxembourg ainsi qu'avec les autres Ministères impliqués dans la politique de la diversification économique, dont notamment le Ministère de l'Economie.

Un matériel publicitaire adéquat, apte à étayer nos avantages, est en préparation. Les travaux de réalisation d'un vidéofilm sur le Luxembourg sont en bonne voie et de nouvelles brochures, dont une en langue japonaise, sont en cours de préparation.

Le renforcement de notre présence à l'étranger aura pour but d'améliorer l'organisation des voyages de

prospection économique. Ces voyages permettent de nouer des contacts à haut niveau par la présence du Grand Duc Héritier et d'un membre du Gouvernement. Dans la période sous revue plusieurs voyages de prospection économique ont été effectués aux Etats-Unis, au Japon, en Suède et dans la région du Sud-Est Asiatique, à Singapour et en Malaisie. Certaines de ces missions ont mis l'accent sur les efforts de diversification économique et d'autres plutôt sur la promotion des exportations luxembourgeoises.

Une plus grande attention sera également accordée à nos deux grands voisins économiques que sont la France et la République Fédérale d'Allemagne, vers lesquels des efforts de promotion commerciale des produits luxembourgeois seront entrepris, en collaboration avec les Ambassades sur place.

Le Comité Consultatif du Commerce Extérieur s'est réuni régulièrement pour faire le point des difficultés auxquelles se heurtent les entreprises luxembourgeoises dans leurs opérations d'exportation. Les échanges d'idées sur les possibilités qu'offrent le cofinancement et le marché des compensations ont été fort utiles. L'ensemble des efforts de la politique de diversification économique requiert une coordination entre les divers Départements ministériels, la Chambre de Commerce et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Cette tâche est remplie par la cellule des industries nouvelles qui, en présence des trois membres du Gouvernement concernés, s'est réunie régulièrement durant l'année.

De par sa configuration géographique et économique, le Luxembourg est particulièrement dépendant de ses relations commerciales avec l'étranger comme en témoigne le degré d'ouverture de son économie principalement en direction des pays européens et en particulier limitrophes.

Le déficit de notre balance commerciale demeure élevé. On note toutefois en 1984 une légère diminution par rapport au solde négatif très élevé de 1983. Le taux de couverture des importations par les exportations passe en effet de 82 à 86% et cette tendance vers une légère résorption du déficit commercial semble se confirmer en 1985.

En ce qui concerne le financement des exportations, un ensemble d'instruments d'aide à l'exportation et de financement d'actions de promotion sont à la disposition des entreprises luxembourgeoises: assurance crédit Ducroire; bonification d'intérêts Copel, crédits SNCI; prêts d'Etat à Etat.

Durant l'exercice 1984, l'Office du Ducroire a enregistré une progression assez marquée du volume des affaires traitées, laquelle s'explique avant tout par le niveau exceptionnellement bas des opérations couvertes en 1983. La hausse constatée est essentiellement due à une progression des engagements envers les pays en voie de développement alors même que les engagements à l'égard des pays à commerce d'Etat ont connu en 1984 une nouvelle baisse.

Au cours de l'exercice 1985, on constate toutefois une forte réduction du nombre des polices d'assu-

rance de contrats de longue durée alors que le niveau des engagements totaux n'a pas varié par rapport à 1984 et se situe au 30 septembre 1985 à 2,7 millions de francs luxembourgeois. L'explication en est une diminution considérable des polices d'assurances des contrats d'exportation financés par des crédits de longue durée avec, parallèlement, un accroissement du nombre des opérations financées à court terme. La tendance ainsi apparue se reflète également dans le nombre et le volume des crédits à l'exportation décidés par la SNCI.

L'évolution ainsi constatée s'explique sans doute par un ensemble de facteurs qu'il serait malaisé de vouloir quantifier quant à leur importance respective dans l'explication de l'inflexion apparue. On semble toutefois pouvoir noter une tendance d'une partie de la clientèle traditionnelle des entreprises luxembourgeoises actives dans la grande exportation, à ne plus s'endetter au même rythme que par le passé. Il en est ainsi des pays industrialisés et des pays à commerce d'Etat qui semblent revenir à des pratiques de financement plus saines. Enfin en ce qui concerne les pays en voie de développement, il est certain que la détérioration de la situation économique et financière de bon nombre d'entre eux, les rend de moins en moins éligibles à la couverture accordée par des assureurs-crédits en général. L'appréciation ainsi portée doit toutefois être nuancée à la lumière des considérations suivantes: les marchés à la grande exportation représentent en moyenne moins de 10 pour cent de la valeur totale des exportations luxembourgeoises. Le nombre relativement peu élevé des entreprises nationales actives sur ce type de marché fait en sorte que les statistiques se ressentent fortement d'une année à l'autre de la réalisation ou de l'absence de réalisation de l'un ou de l'autre contrat d'envergure.

## Situation économique de l'agriculture en 1984

Le résultat définitif global de 1984 est très proche des prévisions établies dans le rapport présenté à la Chambre des Députés fin 1984.

Ainsi, la **production finale totale de l'agriculture** s'établit à 6.905,8 millions de francs. Elle a augmenté de 6,6% en valeur par rapport à 1983, alors que les prévisions tablaient sur une augmentation de 6,3%. Cette légère différence résulte notamment des éléments suivants:

Contrairement aux prévisions pessimistes établies il y a un an, la valeur de la production de viande bovine a encore augmenté de 2,7 % (prévisions en 1984: - 3,6 %). Depuis l'introduction, en 1984, des quotas laitiers sur le plan de la C.E., le marché de la viande bovine s'est déséquilibré davantage. Le nombre d'abattages de bovins, surtout de vaches et de génisses, s'est accru, entraînant une diminution des prix. Au Luxembourg, la quantité de viande bovine produite et commercialisée a progressé de 3,7 % et les prix ont diminué de 1,0 %.

Quant à la production végétale, rappelons les événements qui ont affecté essentiellement le secteur de la production céréalière en 1984.

Il convient encore de noter que durant l'exercice 1984, l'Office du Ducroire a assuré une opération pour le compte de l'Etat. Celle-ci a épuisé définitivement les possibilités de couverture pour le compte de l'Etat prévue dans le cadre de la loi du 30 octobre 1981 ayant institué le fonds spécial d'assurance Ducroire pour le compte de l'Etat.

Un projet de loi, portant relèvement du plafond des engagements pouvant être contractés pour compte de l'Etat, et portant création d'un système d'alimentation régulière du fonds spécial et de financement d'un éventuel découvert, en cas de survenance de sinistre, a été déposé en date du 18 avril 1985 à la Chambre des Députés. Le projet de loi a été également soumis au Conseil d'Etat dont l'avis a été rendu le 19 novembre 1985.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a pris en 1984 des décisions d'octroi de crédits à l'exportation pour un montant de 431.000.000 francs. Les pays bénéficiaires en ont été la Tchécoslovaquie, l'Espagne, l'Egypte, la République Populaire de Chine, le Maroc, l'Equateur et le Pérou. Au cours de l'exercice 1985 un seul crédit à l'exportation au bénéfice de la Bulgarie a été décidé, pour un montant de 32,5 millions de francs.

Pendant la période sous rubrique, les bonifications d'intérêt Copel se sont élevées en 1984 à 27.000.000 francs lux. et à 11.000.000 pour l'année 1985.

Comme par le passé, le département a continué à aider les entreprises luxembourgeoises dans leur effort de promotion extérieur et d'exportation, tant vers les marchés limitrophes que vers ceux de la grande exportation.

(Extrait du mémoire, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés en février 1986).

Relevons d'abord que, contrairement aux prévisions du rapport précédent prévoyant une légère hausse des prix pour la campagne 1984, il s'est manifesté une chute assez forte des prix suite aux récoltes céréalières élevées dans toute l'Europe.

Globalement les prix de la production végétale ont diminué de 10,5 % en 1984 par rapport à 1983, tandis que la quantité commercialisée a presque doublé.

Ensuite, il faut relever les pertes subies en 1984 par la production céréalière dans certaines régions du pays; début septembre, lorsqu'une partie de la récolte se trouvait encore sur pied, il commença à pleuvoir sans cesse pendant des semaines. Les céréales, dont l'état de maturité était déjà assez avancé à ce moment, étaient totalement perdues. Seulement une partie des céréales encore sur pied, notamment du froment et du seigle d'été, pouvaient être sauvées sous des conditions extrêmement difficiles. La qualité en était très médiocre. Dans le présent rapport, leur valeur est chiffrée à 17,5 millions de francs et se trouve additionnée au poste «autres produits végétaux».



Pour les agriculteurs plus particulièrement touchés, les pertes pesaient lourd sur le revenu de l'exploitation. Afin de mieux cerner le nombre des entreprises agricoles touchées, le Ministère avait entrepris une enquête. Il y a eu 1.158 exploitants avec une surface céréalière totale perdue de 5.271 ha qui ont renvoyé les questionnaires. Suite à cette enquête, le Gouvernement a décidé d'indemniser les agriculteurs les plus gravement touchés. Suivant des critères d'indemnisation sélectifs, 1.036 exploitations avec une récolte perdue de 5.148 ha ont pu bénéficier d'une indemnité. Le montant total payé s'élève à 121,2 millions de francs; il figure au poste «transfert de capital» qui atteint, en 1984, le montant de 387,9 millions de francs.

Le coût de production en agriculture a dépassé de 0,2 % le calcul prévisionnel de 1984 et atteint une valeur totale définitive de 3.800 millions de francs. Par rapport à 1983, il s'est accru, en 1984, de 2,2 %.

Finalement, pour l'année 1984, le revenu agricole de l'agriculture luxembourgeoise s'établit à 2.765,2 millions de francs contre 2.625,5 millions de francs admis au rapport précédent. Cette différence provient essentiellement du fait que le calcul prévisionnel ne tenait pas compte de l'indemnisation de la perte de récolte.

Par rapport à 1983, le revenu agricole définitif augmente de 296,5 millions de francs, soit de 12 %. Pour le revenu agricole rapporté au nombre d'exploitations entre lesquelles il se répartit, la progression est de 13,8 %. Pendant cette même année 1984, les revenus non-agricoles, dont la progression est mesurée par l'évolution du salaire de référence servant à fixer les facteurs d'ajustement des rentes, n'ont augmenté que de 8 %. L'indice du coût de la vie a progressé de 5,6 %.

En conclusion, l'année 1984 a donc été pour l'agriculture luxembourgeoise une bonne année avec une amélioration sensible de son pouvoir d'achat.

#### Les comptes économiques globaux de 1985: résultats provisoires

Malgré les conditions atmosphériques assez favorables en 1985, les résultats économiques provisoires s'annoncent peu satisfaisants.

Pendant toute l'année la croissance végétative a été bonne. En général, les rendements à l'hectare de céréales ont dépassé en 1985 la moyenne d'une année normale, mais ils restent largement en-dessous du niveau des rendements exceptionnels des surfaces récoltées en 1984. Cependant, cette constatation globale cache le fait que dans certaines régions du pays, une partie de la récolte des céréales et de colza a été affectée par une tempête de grêle au mois de juillet.

La production fourragère, surtout celle de l'herbe et du maïs fourrager, a livré de grandes masses de fourrage d'une excellente qualité, à l'exception de la qualité du foin qui a souffert dans certaines régions du pays.

Contrairement à une année normale, les conditions atmosphériques des mois de juillet à octobre ont très

favorablement influencé la croissance de l'herbe. Ces circonstances exceptionnelles se répercutent également sur les productions de viande bovine et de lait. En effet, de meilleurs rendements à partir des fourrages grossiers font diminuer le coût de production étant donné que l'unité fourragère produite dans les fourrages grossiers de la ferme coûte en moyenne moitié moins cher que celle des aliments concentrés.

Pour la production du lait, la bonne pousse de l'herbe jusqu'en automne 1985 a évité le recul saisonnier de la quantité de lait livrée aux laiteries. Or, cette évolution favorable contribue à augmenter le risque d'un dépassement du quota laitier attribué au Luxembourg. Un tel dépassement du quota entraînerait - à la fin de la période de douze mois se terminant le 31 mars 1986 - le paiement d'un prélèvement supplémentaire prévu par l'article 5 du règlement C.E. no 804/68 modifié.

Au plan des marchés agricoles, la baisse des prix des produits végétaux, entamée en 1984, se poursuit. Pour l'année 1985, le calcul provisoire fait état d'une régression des prix de 7,3 %.

La production animale globale, par contre, annonce une hausse des prix de 3,1 %, provoquée par des mouvements contraires. Alors que les prix de la viande bovine diminuent, les prix de la viande porcine et du lait signalent une hausse de plus de 5 %.

La production finale totale de l'agriculture s'établit, en 1985, à 7.077,3 millions de francs. Comparée à 1984, l'augmentation en valeur est calculée à 171,5 millions de francs, soit à 2,5 %.

Dans la production finale totale de l'agriculture, la production végétale commercialisée participe à raison de 585,6 millions de francs, soit de 8,3 %. La production animale couvre 91,5 % du total du montant de la production finale en agriculture. Le lait à lui seul domine avec 51,2 %.

Viennent ensuite la viande bovine, la viande de veau et les exportations de veaux vivants qui représentent ensemble 29,1 % de la valeur finale totale de la production. Précisons encore qu'une grande partie de ces viandes proviennent des exploitations laitières.

Enfin, la viande porcine et la vente de porcelets atteignent à peine 10 % de la production finale totale.

Ces constatations démontrent une fois de plus la très forte orientation de l'agriculture luxembourgeoise vers la production de lait et de viande bovine.

Le coût de production en agriculture n'a guère changé en 1985 par rapport à 1984. Avec un total de 3.798,6 millions de francs, il reste même légèrement en-dessous du niveau de 1984 (3.800 millions de francs). Ce fait est dû, pour l'essentiel, à la forte diminution des dépenses pour les aliments de bétail, moins 142,4 millions de francs, soit moins 11 %. Cette régression du coût résulte de la forte baisse du prix des aliments (-9,5 %) et d'une consommation moins élevée (1,7 %). La moindre consommation est essentiellement due à la bonne qualité des fourrages grossiers et au bon approvisionnement en céréales à la ferme.

Le poste «aliments de bétail» occupe, néanmoins, avec 30,4 % largement la première place dans le coût total de production en agriculture.

Les provisions pour amortissements se placent avec 860 millions de francs au second rang des composantes du coût de production en agriculture, ce qui démontre l'importance des investissements réalisés les dernières années.

Suite à l'accroissement de 2,5 % de la production finale totale de l'agriculture et à la stagnation du coût de production, le produit net de l'agriculture au coût des facteurs s'élève, en 1985, à 3.278,7 millions de francs.

Les dépenses pour salaires, fermages et intérêts de dettes atteignent 646,8 millions de francs. Le prélèvement de coresponsabilité passe de 94,6 à 80,0 millions de francs, suite à la réduction de 1 % du taux de prélèvement de coresponsabilité au niveau communautaire pour la campagne laitière 1985-1986.

Le transfert de capital diminue de 31 %. En 1984, ce poste comprenait encore l'indemnisation exceptionnelle pour pertes de récolte céréalière.

En fin de compte, le revenu agricole de 1985 s'établit à 2.819,4 millions de francs. Par rapport à 1984, le revenu agricole progresse de 54,2 millions de francs, soit de 2,0 %.

Rapporté au nombre des exploitations entre lesquelles il se répartit, le revenu accuse une augmentation de l'ordre de 2,1 %.

En 1985, la hausse nominale du salaire de référence servant à fixer les facteurs d'ajustement des rentes est estimée à 3,6%. La hausse de l'indice du coût de la vie sera de l'ordre de 3,1 %.

D'après ces estimations, l'agriculture luxembourgeoise n'a pu suivre le rythme des revenus d'autres secteurs de l'économie et a subi, en 1985, une perte de son pouvoir d'achat de l'ordre de 1,1 %.

(Extrait du rapport d'activité, présenté par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, à la Chambre des Députés en mars 1986)

## Les activités des Postes et Télécommunications en 1985

### A. Postes

Au courant de 1985, l'Administration a assisté à une augmentation de l'échange de courrier de 9,8 % par rapport à l'année 1984. Dans son ensemble le trafic postal accuse une croissance de l'ordre de 50 % pour la période s'étendant sur les 10 dernières années.

Le nombre des comptes courants postaux s'élève à 76.438, fin 1985, soit une augmentation de 4,18 % par rapport à 1984.

Le nombre des versements a augmenté de 7,18 %, celui des virements de 5,06 %, celui des postchèques de 19,43 % par rapport à 1984.

Dans l'intention de rationaliser et d'améliorer les conditions de travail, l'Administration a poursuivi, en 1985, le programme de modernisation de la maintenance et du transport du courrier par chariots chargés (conteneurisation).

### B. Télécommunications

Au cours de l'année 1985, les activités dans le domaine de l'extension des réseaux souterrains d'abonnés ont pu être maintenues à un niveau élevé, notamment grâce aux nombreux chantiers ouverts en coopération avec l'Administration des Ponts et Chaussées et les Administrations communales. Des réseaux aériens datant de 25 ans et plus ont pu être transformés, des extensions de grande envergure, tant dans des réseaux locaux que dans les réseaux de jonction, ont pu être réalisées.

Un effort particulier a été fait pour faire face au nombre toujours croissant de demandes en lignes de toutes sortes, surtout sur le territoire de la capitale.

Pour ce qui est de la commutation téléphonique, l'année 1985 a constitué le début d'une nouvelle étape avec la mise en service du premier central à commutation digitale ou numérique. L'installation d'une artère numérique avec la Belgique a permis d'introduire un service de visioconférence entre Bruxelles et Luxembourg pour les besoins des Institutions Européennes.

Le nouveau service télétexte a été mis en service en octobre 1985. Ce service offre, par rapport au service télex, une rapidité et des performances accrues dans la transmission des messages.

Une extension de 600 unités de connexion au réseau télétexte, service qui est toujours très demandé par le public, a été réalisée; les équipements nécessaires ont été installés pour dégager de 1000 raccordements le premier central télétexte déjà vétuste.

Dans le domaine de la transmission de données, des efforts considérables ont été consentis au perfectionnement du réseau LUXPAC.

Une extension du réseau d'alarme, réalisée au début de 1985, n'a guère suffi pour parer complètement à la progression importante du nombre des demandes de raccordement.

1985 a vu la mise en service du réseau de radiotéléphonie ATF2. Le secteur des télécommunications par satellite a pris ses débuts par la mise en service d'une première station terrienne pour l'émission d'un programme TV par l'intermédiaire du satellite ECS-F1.

### Activité prévue pour 1986 et envisagée pour 1987

#### A. Postes

Une étude sur l'opportunité de procéder à une mécanisation du tri vient d'être effectuée. Il s'en

dégage que pour faire face au volume toujours croissant de courrier à évacuer et en vue de libérer le personnel de tri d'un travail manuel à effectuer en majeure partie en service de nuit, une automatisation du tri, pour laquelle l'utilisation généralisée du code postal continue un préalable, s'avère indispensable.

L'Administration est en train d'étudier, avec les éditeurs de quotidiens, les voies et moyens pour assurer la distribution des différents quotidiens sous des conditions identiques. Des structures de distribution parallèles, qui se concurrencent mutuellement, devraient ainsi pouvoir disparaître.

Par souci de perfectionner la sécurité du personnel et des fonds, une réorganisation des transports de fonds a été entamée. Aussi, les mesures tendant à renforcer la protection matérielle des guichets et des bureaux de poste seront-elles poursuivies.

Une informatisation progressive des services postaux, permettant la modernisation des structures comptables actuelles et réduisant considérablement les multiples écritures, est envisagée. Les guichets financiers seront équipés progressivement de terminaux de gestion multifonctions. En attendant cette réalisation, il est prévu d'installer aux bureaux de poste une première série de terminaux destinés au contrôle des avoirs CCP. De cette façon, des temps d'attente souvent excessifs pourront être éliminés.

De nouveaux distributeurs de carnets de timbres-poste, plus économiques et plus fiables que les appareils actuellement en usage, seront installés au courant de 1986 et 1987.

L'Administration envisage également de doter les guichets téléphoniques d'appareils débitant des quittances pour les communications téléphoniques établies depuis les cabines publiques des bureaux.

Les bureaux importants seront équipés de télécopieurs qui, tout en rendant possible la simplification de la transmission des télégrammes, permettront la diffusion du service Bureaufax sur l'ensemble du territoire. Cette réalisation marquera le premier pas d'une mise sur pied de la transmission rapide des messages urgents.

### B. Télécommunications

La poursuite des nombreux chantiers entamés et le début d'une activité accrue dans l'extrémité Sud-Est

du pays représenteront l'essentiel du programme dans le domaine de l'extension des réseaux souterrains.

La préparation de l'avènement des câbles à fibres optiques sera poursuivie sur les liaisons de jonction entre centraux notamment par la pose de gaines d'attente spéciales conçues pour recevoir ces câbles.

Diverses liaisons pour usages spéciaux, tels que transmission de données à haut débit, transmission de signaux vidéos sont programmées pour 1986.

En 1986 continuera l'introduction de commutateurs téléphoniques du type digital pour certains centraux, de même que l'acquisition d'équipements de transmission numériques pour réaliser les interconnexions nationales et internationales. Cette activité a pour buts essentiels:

- la création de nouvelles possibilités de raccordement,
- l'amélioration dans l'évacuation du trafic,
- l'augmentation de la sécurité de fonctionnement par la répartition du trafic international,
- le remplacement d'équipements usés.

Le réseau LUXPAC ainsi que le réseau d'alarmes seront étendus en 1986. La mise en service d'une station terrienne SMS pour satellites destinée à la transmission de données, à la visioconférence et à d'autres applications numériques est prévue pour la fin 1986.

Cette année sera surtout l'année de l'introduction du service Vidéotex qui permettra aux usagers d'accéder moyennant un poste de TV ordinaire ou un terminal télématique aux bases de données de fournisseurs d'informations par l'intermédiaire du centre de service vidéotex national.

Un effort particulier sera consacré également à la reprise sur ordinateur de la gestion des abonnés au téléphone et des raccordements afférents. Cette opération tout en rationalisant les méthodes de travail actuelles contribuera à l'augmentation de la qualité et de la rapidité du service au client lors des installations et des modifications aux raccordements de télécommunications.

(Extrait du rapport d'activité 1985, présenté par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés en février 1986).

## Le Port de Mertert en 1985

En 1985 la navigation fluviale a dû affronter les rigueurs de conditions météorologiques particulièrement défavorables, qui ont gravement marqué l'activité du port et de la batellerie en général.

Alors que depuis 1976 les conditions de navigabilité sur la Moselle et les canaux de l'Europe de l'Ouest ainsi que l'hydraulicité du Rhin étaient dans l'ensemble favorables - si on fait abstraction des inévitables accidents de parcours de courte durée - il n'en était pas ainsi en 1985.

Un hiver exceptionnellement rigoureux a perturbé, voire immobilisé la navigation pendant des semaines au début de l'année; les «basses eaux du siècle» sur le Rhin, qui ont persisté d'une façon quasiment ininterrompue d'octobre à décembre, l'ont considérablement gênée par la suite. En tout et pour tout, cela fait quelque quatre mois de conditions d'exploitation anormales . . .

Toutefois, ces phénomènes météorologiques ne sont pas suffisants pour expliquer l'exercice très

médiocre réalisé par le port de Mertert: en 1985, les transbordements se sont élevés à 1.503.000 t contre 1.784.000 t en 1984, soit une baisse de 281.000 t ou de 15,8%.

La conjoncture nationale et internationale ayant été favorable dans l'ensemble, un rattrapage plus important des tonnages perdus par suite des intempéries aurait dû se produire pendant la belle saison. Si tel n'était pas le cas, c'est que e.a. des conditions assez particulières ont prévalu sur certains marchés étrangers, notamment ceux du laitier de hauts fourneaux et de la ferraille. Ces conditions, sur lesquelles nous allons revenir en détail plus loin, ont très défavorablement influencé les importations et les exportations sidérurgiques via Mertert, au point que sur l'ensemble des pertes de tonnages de 281.000 t, la quasi-totalité, soit 272.000 t, proviennent du secteur sidérurgique.

Un troisième facteur mérite d'être relevé dans ce contexte: à la différence de certains ports mosellans français, notamment Metz, qui ont une vocation essentiellement céréalière, le port de Mertert ne transborde que des quantités relativement marginales de ce produit. Aussi n'a-t-il pu tirer profit de la conjoncture exceptionnelle du marché des céréales et rattraper par ce moyen les pertes de tonnages enregistrées ailleurs. Sur le secteur français de la Moselle par contre, le trafic céréalier a augmenté en 1985 de quelque 650.000 t, soit environs 55%, une compensation plus que suffisante du recul sidérurgique.

Pour terminer, signalons que - grâce à ses revenus financiers, restés à peu près au même niveau qu'en 1984 - la Société du Port Fluvial de Mertert S.A. a pu réaliser néanmoins un bénéfice net après impôts de 9,5 millions de francs, contre 10,8 millions une année plus tôt. Par conséquent, la situation financière de la société peut être considérée comme saine.

### Analyse du trafic portuaire

Alors que la plupart des produits transbordés sont en régression par rapport à leur niveau de 1984, d'autres sont en progression, parfois même très forte: il s'agit principalement des importations de produits pétroliers et de matériaux de construction ainsi que des exportations de produits agricoles et de clinker.

Les tonnages de produits pétroliers ont augmenté de 33.010 t, ou 70,3% une évolution qui doit être attribuée en premier lieu à une réduction de la capacité de raffinage dans nos régions limitrophes, réduction qui nécessite une importation plus intensive de produits raffinés à partir des ports de la Mer du Nord.

L'augmentation des importations de matériaux de construction (+ 8.784 t, soit 14,8%) est une conséquence de la demande accrue par suite de la construction de l'autoroute Luxembourg-Trèves.

Côté exportations, le clinker est en légère augmentation (+ 6.945 t ou 3,2%) alors que les produits agricoles ont pratiquement décuplé leurs tonnages, qui sont passés de 3.725 t en 1984 à 36.684 t en 1985, suite à la bonne campagne céréalière dans notre pays et grâce surtout au redémarrage des exportations par

Mertert d'engrais phosphatés et potassiques en provenance de la sidérurgie. Par contre, les importations agricoles sont en baisse, notamment du fait qu'un importateur d'engrais granulés a cessé ses activités au port de Mertert.

Autre produit à la baisse: les importations de charbon, qui ont diminué de 11,9% en 1985, suite aux conditions de navigabilité défavorables.

Quant aux produits sidérurgiques, ils sont à la baisse tant à l'importation qu'à l'exportation à l'exception toutefois des importations de produits finis et des demi-produits (+ 5.805 t) qui ne représentent, il est vrai, qu'une quote-part très marginale de l'ensemble. La baisse a été très considérable surtout pour les exportations de laitier de hauts fourneaux: avec une diminution des transbordements de 141.904 t (soit -33,3%), ce produit intervient à lui seul pour moitié dans les pertes de tonnages du port en 1985. Les conditions atmosphériques défavorables du début de l'année qui ont gêné également le secteur du bâtiment dans des proportions importantes, les stocks élevés des cimenteries ainsi que la concurrence très vive sur ce marché en RFA, sont à l'origine de ce recul. Baisse également pour les importations de matières premières sidérurgiques: -60.274 t soit 37,3%. Elle s'explique par l'arrêt des importations de ferraille d'incinération, suite à la fermeture de la phase liquide à Dudelange et par la diminution des mises au mille de ferraille de fonte, conséquence de la hausse importante du prix d'achat de ce produit en 1985. Restent les expéditions de produits laminés finis et de demi-produits, qui ont reculé de 34.423 t ou de 17,8%.

Au total, les importations et les exportations sidérurgiques (sans les engrais) par le port de Mertert se sont élevés à 630.098 t en 1985 contre 902.378 t une année plus tôt: cela représente une baisse de 272.280 t ou de 30%. La quote-part des produits sidérurgiques dans l'ensemble du trafic portuaire est ainsi ramenée à 41,9% en 1985, contre 50,6% en 1984.

Notons à titre d'information que la production d'acier brut dans notre pays a atteint 3.953.000 t en 1985, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente (-34.000 t ou 0,8%).

### Investissement et Emploi

En 1984, la société avait édité une brochure publicitaire à l'intention de ses clients et clients potentiels de l'industrie et du commerce, tant au Grand-Duché que dans les régions frontalières.

En 1985, elle a réalisé en sus un petit dépliant avec auto-collants destiné aux visiteurs du port et surtout aux élèves de la cinquième classe de l'enseignement primaire, dont le cours de géographie consacre un chapitre à la Moselle et au port de Mertert.

Au début de cette année, ce dépliant a été transmis à tous les enseignants concernés du pays pour information. Cette initiative a recueilli un écho très positif.

L'emploi dans le port a légèrement baissé au cours de l'exercice concerné: au 31 décembre 1985, l'ensem-

ble des sociétés du port ont occupé un total de 76 personnes (contre 78 personnes en 1984) dont 56 (58) ouvriers et 20 (20) employés.

### Trafic sur la Moselle - Transport d'approche

Le trafic international et en transit sur la portion luxembourgeoise de la Moselle a atteint 9.698.513 t en 1985, contre 9.597.470 t pour l'année précédente, ce qui représente une hausse du trafic de 101.043 t ou de 1%.

Situation similaire à l'écluse de Coblenze, où le trafic amont et aval s'est élevé à 10.455.000 t (10.232.000 t), soit une augmentation de 223.000 t ou de 2,2%.

Grâce à l'activité soutenue dans les ports notamment céréaliers de la portion française de la Moselle, l'écluse de Grevenmacher quant à elle a enregistré en 1985 un trafic total de 8.007.555 t, qui est en progression de 450.581 t ou de 6% par rapport à 1984 (7.556.974 t).

Le transport d'approche du port en 1985 a été assuré à raison de 56,5% par le rail, contre 43,5 % par la route. La quote-part du chemin de fer se retrouve ainsi en progression constante par rapport à 1983 (50,6%) et à 1984 (52,8%).

### Perspectives pour 1986

Les prévisions de la Commission des CE (en rapport avec l'Europe des Dix) sont relativement optimistes pour 1986: progression du PIB à prix constants de 2,5% (contre 2,3% en 1985), nouveau ralentissement de l'inflation: 3,9% (5,2%), léger recul du chômage: 11,1% (11,2%).

Le fait que la progression du PIB serait particulièrement soutenue en RFA (3,5% contre 2,3% en 1985) constitue une augure encourageante pour le port de Mertert, étant donné que l'Allemagne est, de loin, son principal client.

Tout en considérant que le secteur sidérurgique luxembourgeois reste sujet à certaines préoccupations à l'heure qu'il est (conjoncture de l'acier hésitante, légère dégradation des prix, baisse du dollar, limitation des importations par les Etats-Unis . . .), un optimisme modéré ne semble pas déplacé, surtout que la situation particulière, dont question plus haut, qui a prédominé sur certains marchés étrangers (laitier de hauts fourneaux, ferraille), semble en voie de normalisation. De plus, le port a connu une activité soutenue en ce début d'année 1986: au 31 mars, les transbordements ont atteint 312.000 t, contre 274.000 t en 1985.

Bien sûr, la navigation fluviale restera exposée en 1986, tout comme en 1985, aux aléas imprévisibles des conditions météorologiques. Toutefois, dans ce contexte la loi des probabilités devrait donner certains apaisements.

Reste la situation préoccupante sur les marchés pétroliers. Aussi réjouissante puisse-t-elle paraître à d'aucuns, la baisse en chute libre actuelle des prix risque fortement de ne constituer que le calme trompeur avant la tempête. Si tel était le cas, rien de ce qui est vrai aujourd'hui, ne le sera encore demain.

(Extrait du rapport 1985 de la Société du port fluvial de Mertert.)